

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 mars 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en l'Hôtel de Ville le 10 mars 2016 sous la présidence de M^{me} Brigitte TERRAZA, Maire.

Après avoir remercié l'ensemble des présents, Mme le Maire déclare la séance ouverte.

NOM	PRESENTS	EXCUSES procuration à	ABSENTS
Brigitte TERRAZA	x		
Guillaume BOURROUILH-PARÈGE	x		
Bernadette CENDRÈS-BARBÉ	x	Départ à 20h35 (F.Giro)	
Frédéric GIRO	x		
Nathalie GRIN		Emmanuelle LAMARQUE	x
Jean-Denis DUBOIS	x		
Emmanuelle LAMARQUE	x		
Didier POUVREAU	x		
Isabelle BESSON	x		
Gérard AYNIE	x		
Catherine CESTARI	x		
Jean TORTELLA	x		
Marie ROUMILHAC	x	Arrivée à 18h40 (G.Bourrouilh-Parège)	
José BARATA	x		
Christine COLSON-TABOURET	x		
Pierre CHASTANG	x		
Lucie BELRAIN	x		
Pierre CHAMOULEAU	x		
Stéphanie VIOLEAU	x		

Jean-Robert BARBÉ	x		
Isabelle DESBORDES	x		
Jean BATTINI	x		
Agnès DUPONT-PHILIPPE	x		
Nicolas TREZEGUET	x		
Sylvie DESCAMPS	x		
Eric VEISSIER	x		
Fabienne DUMAS	x		
Philippe SEGUINEAUD	x		
Hortense CHARTIER-HOUZÉ	x		
Michel HOSTEINS	x		
Myriam DUCLERC	x		
Gérard BOURG	x		
Emmanuelle PETIT-CHOTARD	x		

I - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE

Secrétaire de séance : **Mme DUPONT-PHILIPPE** et **M.TREZEGUET** secrétaire suppléant.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire demande au secrétaire de séance de bien vouloir confirmer que les registres des délibérations et des décisions sont conformes au procès-verbal.

CONSEIL MUNICIPAL 17 MARS 2016		
ORDRE DU JOUR		
Rapporteur	N° ordre	Titres
Guillaume BOURROUILH- PARÈGE	2016.02.01	Débat d'orientations budgétaires 2016
Brigitte TERRAZA	2016.02.02	Garantie du prêt social location-accession réalisé par la SEMIB et la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes pour financer la construction de la ZAC du Tasta llot 7 à Bruges
Didier POUVREAU	2016.02.03	Modification de la composition du comité de pilotage Agenda 21
Didier POUVREAU	2016.02.04	Autorisation de candidature à l'appel à projets de l'Etat pour l'accompagnement des démarches Agenda 21 local d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes en 2016
Brigitte TERRAZA	2016.02.05	Règlement d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes morales de droit privé
Jean-Denis DUBOIS	2016.02.06	Projet euro 2016 : convention avec Bordeaux Métropole
Frédéric GIRO	2016.02.07	Tarifs des séjours jeunesse 2016
Frédéric GIRO	2016.02.08	Opération Sac Ados Aquitaine 2016

II - DÉCISIONS DU MAIRE

APPLICATION DES DECISIONS PRISES

DEPUIS LE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

1 ♦ - Décision 2016-09 – Reçue en Préfecture le 2 février 2016

Signature avec l'association **BLUE FISH** de Bordeaux (33), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle musical avec le concours de **Pim FOCKEN**, professeur de musique dans le cadre d'un stage organisé par le service Jeunesse à l'ECT du 22 au 26 février 2016.

Le montant de cette représentation s'élève à **1 000 € TTC** (TVA à 5,5%).

2 ♦ - Décision 2016-10 – Reçue en Préfecture le 2 février 2016

Signature avec la Sarl **MITIKI Productions** de Lucenay (69), en collaboration avec **OSCAR/LE CUVIER** d'Artigues-près-Bordeaux (33), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de danse intitulé « **LA BELLE** », prévu à l'ECT le dimanche 7 février 2016 à 17h00. Le montant de cette représentation s'élève à **3 165,00 € TTC** (TVA à 5,5%), la participation du CUVIER s'élève à **1 000 € net de TVA** et les frais annexés par avenant s'élèvent à **1 818,87 € TTC** (TVA à 5,5%).

3 ♦ - Décision 2016-11 – Reçue en Préfecture le 2 février 2016

Signature avec l'association **LE BRUIT DES OMBRES** de Villeneuve sur Lot (47), en collaboration avec l'**OARA** de Bordeaux (33), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour les scolaires intitulé « **Jérémy Fisher** », prévu à l'ECT pour 5 représentations entre le 2 et 5 mars 2016.

Le montant de cette représentation s'élève à la somme globale de **5 113,37 € net de TVA**.

4 ♦ - Décision 2016-12 – Reçue en Préfecture le 2 février 2016

Signature avec l'association **BLUE FISH** de Bordeaux (33), d'un contrat d'animation intitulé « **NIGHT & DAY TRIO** » dans le cadre des vœux aux Corps Constitués du mardi 12 janvier 2016 à l'ECT.

Le montant de cette prestation s'élève à **600 € TTC** (TVA à 5,5%).

5 ♦ - Décision 2016-13 – Reçue en Préfecture le 10 février 2016

Signature avec l'association « **RQHB - Régie de Quartier Habiter Bacalan** » de Bordeaux (33), du **MAPA 2015-11** relatif aux prestations de service pour la gestion de l'herbe sur les trottoirs et espaces en grave, sans pesticide, en lot unique à bons de commande, d'un montant annuel compris entre **7 000 € HT minimum et 60 000 € HT maximum**.

6 ♦ - Décision 2016-14 – Reçue en Préfecture le 10 février 2016

Signature avec la Sarl **EDICIA** de Carquefou (44), d'un contrat de maintenance du logiciel SMART PV mis à la disposition de la Police Municipale dans le cadre d'un processus de verbalisation électronique. Ce contrat est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa date de signature renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'une année. La redevance annuelle forfaitaire s'élève à 1 330,00 € HT soit à **1 596,00 € TTC** (TVA à 20%).

7 ♦ - Décision 2016-15 – Reçue en Préfecture le 10 février 2016

Signature avec l'association culturelle **TEATRO NECESSARIO** de Colorno (Italie), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle pour jeunes enfants intitulé « **Clown in Libertà** », prévu à l'ECT le mercredi 27 janvier 2016 à 19h00. Le montant de cette représentation s'élève à la somme globale de **2 500 € net de TVA** et les frais de déplacement à la somme de **1 000 € net de TVA**.

8 ♦ - Décision 2016-16 – Reçue en Préfecture le 1^{er} mars 2016

Signature avec la Sté **ALIENOR.NET** de Le Bouscat (33), du renouvellement du contrat d'hébergement du serveur virtuel dédié www.mairie-bruges.fr pour une durée de 1 an, (renouvelable 2 fois par tacite reconduction) dont le montant annuel s'élève à la somme de 1 980 € HT, soit **2 376 € TTC** pour la prestation d'hébergement et à 190 € HT soit **228 € TTC** pour l'abonnement annuel https de la clé SSL.

9 ♦ - Décision 2016-17 – Reçue en Préfecture le 1^{er} mars 2016

Signature avec la Sté **ALIENOR.NET** de Le Bouscat (33), du renouvellement du contrat de prestation pour le gestion du nom de domaine mairie-bruges.com auprès de l'INTERNIC pour une période de 2 ans du 09/03/2016 au 08/03/2018 et pour un montant annuel de 100 € HT soit **120,00 € TTC**.

10 ♦ - Décision 2016-20 – Reçue en Préfecture le 1^{er} mars 2016

Signature avec l'association **COCKTAIL MUSIQUE** de Marcheprime (33), d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle musical avec le concours de **Pierre ESTERLIN**, professeur de musique dans le cadre d'un stage organisé par le service Jeunesse à l'ECT du 22 au 26 février 2016.

Le montant de cette représentation s'élève à **1 000 € net de TVA**.

11 ♦ - Décision 2016-21 – Reçue en Préfecture le 1^{er} mars 2016

Signature avec la Compagnie **LA SELKIE** de Bordeaux (33), d'une convention d'Accueil en Résidence à titre gratuit les 22 et 23 février 2016, dans la grande salle de spectacles de l'ECT pour la création et les répétitions du spectacle intitulé « **Onde** ».

12 ♦ - Décision 2016-18 – Reçue en Préfecture le 2 mars 2016

Règlement à la **SCP BOCCHIO** et Associés, Huissiers de Justice à Bordeaux, de frais et honoraires pour procès-verbal de constat dans le cadre de la charte éthique de la Ville. Le montant de cette prestation s'élève à **164,36 € TTC**.

13 ♦ - Décision 2016-19 – Reçue en Préfecture le 2 mars 2016

Règlement à la **SCP NOYER-CAZCARRA**, Avocats à la Cour de Bordeaux (33), de frais et honoraires dans le cadre d'une consultation juridique pour une procédure devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pour un montant de **2 340,00 € TTC**.

M.HOSTEINS demande simplement quelques précisions sur la décision 2016.13 qui concerne l'association et l'intervention de la régie de quartier Bacalan. Loin de lui l'intention de remettre en cause cette décision de confier la régie de quartier habitée Bacalan qu'il connaît bien la gestion de l'herbe sur les trottoirs et espaces en grave sans pesticides. Ils sont simplement surpris par le libellé, en tout cas lui, et peut être par méconnaissance mais un lot unique à bon de commande d'un montant annuel de 7 000 euro à 60 000 euros maximum il ne sait pas à quoi correspond cette amplitude et cette prestation de services. Est-ce que ce sont les services techniques qui définissent le circuit d'intervention ? Est-ce que c'est irrégulier ? Est-ce que le linéaire à traiter l'est chaque année en totalité ou partiellement et par quartier ? C'est simplement une question très pratique et très technique. Il souhaite savoir qui contrôle l'exécution de ces travaux et vérifie l'utilisation des produits propres et respectueux de notre environnement ? Il remercie Madame le Maire de lui apporter les précisions.

Madame le Maire dit qu'effectivement elle a mis la fourchette légale et c'est simplement le cadre de recours à un marché, donc la procédure adaptée entre 7000 euros HT minimum et 60000 HT maximales. Elle explique que là en l'occurrence il s'agit d'un marché ponctuel passé avec cette association puisque ils avaient pris l'engagement dans le cadre de l'Agenda 21 et de la politique « zéro phyto » que la commune met en place progressivement, notamment mettre en place le « zéro phyto » sur le désherbage des trottoirs. Dans ce cas, elle indique qu'ils ont pu remarquer que des herbes poussent et même si elles ne sont pas gênantes il faut quand même les arracher, les nettoyer et ça fait l'objet bien sûr d'un désherbage manuel. Comme les équipes n'avaient pas la capacité de faire ce travail, l'idée c'est un recours à cette association qui a toute compétence pour ça. Avant de donner la parole à Monsieur POUVREAU pour les précisions techniques, elle précise qu'ils ont transféré également ce contrat puisque dans le cadre de la mutualisation maintenant c'est la Métropole qui gèrera cela.

M. POUVREAU complète la réponse de Madame le Maire : en ce qui concerne la vérification et l'obligation de résultat de ces entreprises, lors de l'appel d'offres et la rédaction du contrat il y a un cahier des charges qui est établi. Il est exact que jusqu'à la mutualisation ils avaient une vision directe à travers les services des résultats obtenus, mais il ne la perde pas puisque les services espaces verts ont été mutualisés et du coup ce sont les agents aujourd'hui métropolitains qui ont en charge de vérifier la bonne exécution de ce cahier des charges. Il précise également qu'ils se sont totalement inspirés, pour ne pas dire décalqué, le cahier des charges imposé aux entreprises pour en rédiger la convention qui les unit à Bordeaux Métropole, de

telle manière que les exigences municipales soient transcrites en tant qu'exigences métropolitaines vis-à-vis, soit des agents, soit des entreprises auxquelles on aura recours. Il dit « soit » parce que, autant il n'y avait pas les effectifs nécessaires en interne à Bruges pour réaliser ces travaux, autant il est possible qu'avec la mutualisation se soit désormais faisable et si tel n'était pas le cas il procéderait exactement comme eux, en faisant appel à des prestataires privés.

Madame le Maire le remercie et donne la parole à Madame CHARTIER-HOUZÉ

Mme CHARTIER-HOUZÉ demande pourquoi la délibération qui concerne le montant de la prestation de la décision de 2016.12, n'est pas passée au conseil précédent sachant que ça date du 12 janvier.

Madame le Maire demande si elle parle de Blue Fish.

Mme CHARTIER-HOUZÉ indique que oui et précise qu'il s'agit de la décision n°4.

Madame le Maire répond que c'est parce qu'elle passe ce soir, et qu'elle n'était sûrement pas revenue de la signature de la société.

M. SEGUINEAU souhaite faire un petit détail de sémantique pour la décision 11.2016.21 où il est écrit « à titre gratuit ». Il explique que ce petit mot dans son vocabulaire le gêne un petit peu et qu'il dirait « à disposition gracieuse » mais « à titre gratuit » il trouve que ce n'est pas adapté et qu'il l'avait déjà dit précédemment.

Madame le Maire redemande ce qu'il veut mettre.

M. SEGUINEAU répond pas « à titre gratuit » mais plutôt « mis à disposition gracieusement » par exemple.

Madame le Maire dit que dans le cadre d'une mise en résidence c'est le terme juridique et qu'elle ne peut rien.

M. SEGUINEAU rétorque qu'on met à disposition « gracieusement ».

M. BOURROUILH-PARÈGE propose « avec grâce ».

Madame le Maire dit « surtout quand c'est de la danse ».

M. SEGUINEAU dit qu'il faut faire attention au cholestérol.

Madame le Maire prend note et demande s'il y a d'autres remarques ou questions.

M. HOSTEINS demande des précisions concernant la décision 2016.19 sur les frais d'honoraires d'une consultation juridique et souhaite savoir de quoi il s'agit dans la mesure du possible pour ne pas retomber dans leur travers ou dans d'autres pièges, de quelle affaire il s'agit car ils veulent éviter que ne se reproduise ce qui s'est passé dernièrement. Si possible préciser à chaque fois qu'il y aura un engagement ou une décision prise concernant les frais d'avocats ou d'huissiers etc. Il souhaite avoir des

précisions sur l'affaire concernée.

Madame le Maire lui demande de fermer son micro afin qu'elle puisse lui répondre. Elle indique c'est dans le cadre d'un recours d'un agent sanctionné et qui a mis la commune au tribunal administratif puisqu'il n'est pas d'accord avec cette sanction, et donc ce sont les frais d'avocats qui sont inhérents à cette procédure de contentieux. Elle donne la parole à Monsieur VEISSIER.

M. VEISSIER n'a pas de remarques par rapport à ces points mais il souhaiterait intervenir sur un autre dossier qui concerne l'article qu'elle a fait paraître dans le dernier magazine municipal et veut y répondre tout simplement.

Madame le Maire aurait aimé qu'il pose une question diverse parce que là ce n'est pas du tout dans le cadre des décisions du conseil municipal. Elle lui demande de poser cette question au prochain conseil qui aura lieu dans 15 jours, et dans ce cas-là il aura tout loisir de s'exprimer. Elle veut rester dans le respect de l'ordre du jour. Elle remercie Monsieur VEISSIER et demande s'il y a d'autres interventions.

III - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MARS 2016

Mme DUPONT-PHILIPPE annonce l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février.

Madame le Maire annonce que le procès-verbal a bien intégré les demandes du groupe « Un pour tous, tous pour Bruges » ainsi que le courrier d'un des conseillers municipaux d'opposition qui est annexé. Elle demande s'il est conforme à nos échanges et s'il y a d'autres remarques.

Le procès-verbal est adopté à 32 Votes Pour (Groupe Bruges notre Ville et Un Pour Tous, Tous Pour Bruges) 1 Abstention (Groupe Bruges notre Ville).

Madame le Maire ajoute qu'il sera sur le site internet dès demain.

RAPPORT N° 2016.02.01 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2016

Madame le Maire annonce à l'assemblée qu'ils vont avoir une présentation par l'adjoint aux finances du débat d'orientation budgétaire et propose qu'il déroule la présentation et que le débat s'engage après.

Rapporteur : Monsieur Guillaume BOURROUILH-PARÈGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2312-1,

Vu le document annexé à la présente délibération précisant les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2016.

M. BOURROUILH-PARÈGE remercie Madame le Maire et souhaite faire un préambule pour que tout le monde sache un peu où ils vont. Il y a 10 diapositives présentées qui proviennent du document que tout le monde a reçu. Il rappelle le principe du DOB, évoqué en commission, mais souhaite faire un rappel pour les absents. Finalement, ce soir, l'équipe des élus de la majorité présente le débat sur les orientations budgétaires et ils pourraient presque dans la foulée présenter le budget puisqu'on est ici sur ce qui n'est pas terminé bien entendu par les services mais on est sur le préambule budgétaire. Le principe du DOB donc, c'est un débat il n'y aura pas de vote à l'issue de cette présentation et à l'issue des débats. Le principe de débat sur les orientations budgétaires ce soir donne le tempo de la construction budgétaire que l'équipe va proposer à l'assemblée délibérante de la commune ; propos qui résument grosso modo l'esprit et le contexte dans lequel est en train d'être réalisé le budget en commençant par le contexte national, ce qui transparaîtra dans quelques diapositives, mais également contexte local au vu des résultats et en quelque sorte du bilan financier de la commune.

Il évoquait un contexte économique, en préambule, éléments présents dans le document qui a été envoyé à l'ensemble des élus. Aujourd'hui, ce qu'il souhaite souligner c'est d'abord, avec beaucoup de conditionnel, une construction budgétaire qui se fait dans le contexte national, avec tous les guillemets et les précautions nécessaires, plus favorable puisque effectivement les prévisions de croissance en France oscillent autour de 1,5 %. Ce sont les chiffres qui ont été communiqués. Une inflation qui est très faible donc ce qui veut dire aussi un contexte favorable si jamais la ville était amenée à emprunter puisque effectivement aujourd'hui, le prix de l'argent est bas et les taux bancaires sont bas. Ceci étant, la contribution 2016 des collectivités locales au redressement des comptes publics c'est les fameuses baisses des dotations auxquelles tout le monde contribue, l'ensemble des collectivités territoriales mettent d'une certaine manière la main à la poche ou plutôt s'il fallait résumer cela par une image, se sert plutôt la ceinture pour contribuer au redressement des comptes publics. Ce qui entraîne une baisse des dotations on le voit ici de 3,67 milliards d'euros toutes dotations de l'état confondues pour les collectivités locales et vous retrouvez le chiffre puisque à l'issue du vote de la loi de finance l'État prévoit d'économiser 12,5 milliards sur une enveloppe globale de 50 milliards d'euros. Après, chacun mènera son analyse, à savoir : « est-ce que l'état contribue à la même hauteur à cette économie-là que ce qu'il impose aux collectivités locales »... C'est un débat mais aujourd'hui se posent les éléments de contexte. Un point important également : le renforcement de la « péréquation horizontale », mot un petit peu barbare. En fait, c'est tout simplement le renforcement de ce qu'on pourrait appeler la solidarité entre les communes riches qui bénéficient de rentrées fiscales dynamiques qui viennent aider les communes plus pauvres qui bénéficient donc d'une dynamique fiscale moins importante.

Alors concernant les perspectives et les mesures de la finance, lorsqu'on construit le budget de la ville, on regarde un petit peu aussi ce qui est pressenti. Il existe une augmentation du fond de soutien aux collectivités qui ont contracté des prêts. Il le résume de façon un petit peu provocatrice : c'est un choix de l'État de venir accompagné quelque-part les sociétés qui ont contracté des prêts toxiques, comme

l'affaire Dexia etc, et l'État vient accompagner ces villes qui ont contracté ce type de prêts au détriment des villes qui ont assuré une bonne gestion. Alors sur ce point on le verra plus tard, Bruges n'est pas concerné puisque n'avait pas contracté d'emprunts toxiques.

Sur l'élargissement du FC TVA : très rapidement les collectivités payent en TTC. Nous achetons TTC et l'état vient re-distribuer la TVA. Alors contrairement aux entreprises, il ne vient pas redistribuer la TVA sur toutes les dépenses, il ne le redistribue que sur les dépenses d'investissement et non de fonctionnement. Et encore il y a un certain nombre de critères qui éloigne la possibilité pour prétendre à un remboursement de TVA. L'objet de cette mesure est là pour finalement donner un tempo et faire en sorte que les collectivités locales continuent et puissent développer leur investissement.

Il y a aussi l'abaissement du plafond de cotisation du CNFPT. Il aurait tendance à dire que c'est anecdotique : de 1% on va passer à 0.9%. Une revalorisation forfaitaire des bases fiscales qui grosso modo suit un petit peu l'inflation donc ça a un impact direct sur nos impôts donc c'est la loi de finances, ce n'est pas la ville qui décide cela, c'est bien l'état et cela a un impact direct sur la taxe d'habitation et la taxe foncière. Il faut savoir que les bases fiscales ont été arrêtées en 1970 et que depuis il n'y a pas eu d'évolution. Donc là, il s'agit d'un subterfuge de l'État pour répondre quelque-part aujourd'hui à des mesures et des réformes qui n'ont pas encore eu lieu depuis 1970 tous gouvernements confondus. L'État a également lancé une dynamique fiscale en révisant les valeurs locatives des locaux professionnels. Voilà pour le contexte national.

Forte de ces éléments, l'équipe municipale a réfléchi et a travaillé aujourd'hui, ensemble, à la construction budgétaire. Forts de ses perspectives donc, ils viennent examiner la situation financière de la ville. Un certain nombre de ratios, un certain nombre de taux ont été présentés dans le document reçu. Aujourd'hui, s'il fallait mettre un taux en exergue alors c'est un mot souvent entendu ici, c'est la CAF. C'est la capacité d'autofinancement mais on peut l'appeler également l'épargne nette. Certains parlent à tort de trésorerie mais ce n'est absolument pas le cas. C'est notre capacité à faire finalement, s'il fallait traduire cet acronyme de CAF, c'est ce qui va nous donner demain les moyens, d'une part de pouvoir emprunter, d'assurer une certaine solvabilité, puis on le verra tout ça en corrélation notamment avec le taux d'endettement de la ville sur lequel on va venir sur la diapositive suivante ; donc s'il fallait retenir un chiffre on clôture 2015 avec une CAF positive de 1 970 000 euros donc près de 2 millions d'euros. S'il fallait retenir quelque chose sur le schéma il faudrait regarder principalement l'année 2014 et l'année 2015 puisque c'est dès 2014 que la loi de finances a imposé aux communes de se serrer la ceinture, ce que nous avons fait, donc une baisse des dotations pour la ville de Bruges qui représente un volume important qui a demandé à toutes et tous de faire preuve d'imagination chaque élus dans ses délégations, pour pouvoir essayer de proposer un service public de qualité tout en maintenant et en contraignant certaines dépenses de fonctionnement.

Donc il aurait tendance à inciter à regarder 2014 et 2015 et contrairement à beaucoup d'autres villes, tout cela sans augmenter les impôts 2014/2015, on

s'aperçoit que finalement la ville évite l'effet ciseaux c'est à dire que on reste aujourd'hui donc sur une capacité d'autofinancement positive. Certes nous avons une augmentation, une rentrée fiscale qui est toujours dynamiques liée à la dynamique et à l'attractivité de la commune mais il faut savoir qu'en 2014/2015 les concours de l'État ont baissé et malgré cela il constate en regardant le schéma que la ville a toujours une capacité d'autofinancement croissante. Si on regarde 2013 il y a une augmentation, une baisse entre 2013 et 2014 qui est liée directement à l'impact assumé de la mise en place des rythmes scolaires.

Donc si on regarde depuis 2007, aujourd'hui la ville a réellement une capacité d'autofinancement positive ce qui fait dire qu'aujourd'hui lorsqu'on construit notre budget on mesure notre capacité à faire quand on parle de plan pluriannuel d'investissements. C'est ce qui nous permettra très clairement d'être solvables, d'être crédibles et de pouvoir réaliser un certain nombre de projets. Toujours sur la situation financière de la ville : il évoquait la CAF corrélée à une capacité de désendettement. Si on regarde en 2009, la ville était à 12,3 ans, on se retrouve à 3,2 ans d'endettement. Donc très clairement, si on sollicite les banques, l'accueil sera bon et on optimisera la possibilité d'emprunter pour investir sur des projets structurants sur la commune parce qu'on aura su se donner cette capacité d'emprunt et poser une bonne solvabilité de la commune. Tout ça à périmètre constant d'un point de vue fiscal pour ce qui concerne ce sur quoi la ville a la main, au niveau de la taxe d'habitation et de la de la taxe foncière. Certes l'équipe n'a pas baissé les impôts mais surtout et il invite à regarder un petit peu ce qui s'est passé sur la Métropole : nous n'avons surtout pas augmenté les impôts et bien c'est l'engagement de Madame le Maire et c'est la commande passée pour construire ce budget. Voilà et malgré tout cela nous avons un désendettement majeur donc par définition il est directement lié aujourd'hui à des frais de fonctionnement qui sont contenus et bien gérés.

Les orientations budgétaires 2016 :

Il évoque la construction budgétaire comme un exercice toujours un petit peu compliqué, on le verra lors de la présentation budgétaire 2014 et qui est quelque chose un petit peu complexe lorsqu'on n'est pas familier de l'exercice. Il voulait juste à nouveau préciser qu'un budget se construit, comme il le disait, dans un contexte précis mais également en regardant vers l'avenir. Il le dit très clairement puisque qu'ils ont très souvent entre élus majoritaires des débats sur les projets, les projets à venir et aujourd'hui lorsque qu'ils y travaillent, ils ne regardent pas à l'horizon uniquement 2017, 2018 ou même 2020, ils travaillent bien à un horizon un peu plus lointain et en s'imposant toujours un certain nombre d'objectifs. Pour ce qui concerne les objectifs en lien avec les orientations budgétaires en vue du prochain budget le but est donc de toujours arriver à absorber la contrainte qui nous est posée de maîtrise des dépenses liées à la baisse continue des concours de l'Etat. L'argent que l'Etat reverse à notre commune doit servir à toujours maintenir un service de qualité et nous mettons en place un certain nombre de tableaux de bord. De plus en plus aujourd'hui au sein des services des commandes sont passées pour pouvoir avoir des tableaux de bord les plus affinés notamment par politiques publiques, pour arriver à mesurer très clairement les atteintes ou non atteintes de nos objectifs.

L'objectif étant également de pouvoir continuer à assumer le financement des investissements en lien avec les compétences obligatoires de la commune. Puisque le débat porte aussi souvent sur les compétences obligatoires de la commune, il rappelle que ce sont : l'état civil, la gestion du cimetière, l'organisation des élections, l'organisation du recensement et la gestion des écoles pour ce qui concerne les bâtiments et le personnel qui assure l'entretien et qui notamment sur les maternelles assistent les enseignants en classe. Ce sont les seules compétences obligatoires de la commune. Toutes les autres politiques publiques que nous portons aujourd'hui ne sont pas obligatoires. Il dit cela parce que dans un contexte de mutualisation, dans un contexte de baisse des dotations, beaucoup de communes aujourd'hui se posent la question du maintien de la culture, du maintien d'activités sur le sport. Aujourd'hui à Bruges, la question ne se pose pas. La majorité essaye très clairement de construire un budget sans baisser les subventions aux associations qui génèrent des activités culturelles, des activités sportives. La volonté de la ville d'aujourd'hui c'est d'assumer ses compétences obligatoires et de poursuivre un service de qualité donc à l'attention des Brugeais sur l'ensemble des autres compétences assurées aujourd'hui par la commune de Bruges. L'objectif est toujours la bonne gestion, celle de limiter l'effet ciseaux, limiter cette différence qui pourrait exister entre recettes et dépenses et qui viendrait produire un résultat négatif qui pour le coup positionnerait la ville dans une difficulté financière, difficultés en termes de gestion et difficultés en terme d'investissements à venir. Toujours sur les orientations budgétaires, les rentrées fiscales, les rentrées d'argent pour ce qui concerne la fiscalité, la commune et c'est l'engagement de Madame le Maire, à la volonté de poursuivre le gel des taux de fiscalité.

Donc on est bien sur une maîtrise communale ceci étant on sait très bien qu'en termes de recettes il y a toujours l'Etat qui poursuit une évolution des bases donc dans la moyenne des années précédentes c'est à dire qui suit plutôt l'inflation. Pour ce qui concerne la dotation de solidarité métropolitaine, c'est un dispositif qui avait été mis en place pour venir en aide à des communes qui bénéficiaient moins de rentrées fiscales dues notamment à la disparition de la taxe professionnelle, enfin ça a été mis en place suite à la mise en place de la TPU. Très clairement aujourd'hui on appliquera ce que la métropole nous demande d'appliquer dans le cadre du pacte fiscal métropolitain. Pour ce qui concerne les dotations globales de fonctionnement, la part forfaitaire de la DGF à Bruges au global c'était à peu près 1 359 000 euros en 2015 et va être ramenée cette année à 994000 euros soit un manque à gagner de 365 000 euros de recettes en moins pour la ville. En ce qui concerne les droits de mutation on aura l'occasion de le voir dans le cadre de la présentation budgétaire, on reste toujours selon des estimations prudentes. Bruges est une ville attractive de par son territoire qui se développe. Elle est attractive aussi parce qu'il y a une dynamique des animations et il fait bon vivre. On ne vient pas seulement à Bruges parce qu'il y a des logements disponibles. Donc concernant les droits de mutation aujourd'hui sont prévues, on le verra, plutôt des rentrées prudentes.

Un point sur les droits de mutation : souvent la question est posée, elle ne concerne pas uniquement les rentrées fiscales liées à la construction de logements neufs. Dès qu'un logement, même ancien est vendu et il y a du turn-over sur notre commune de par le profil également et on le voit sur le Tasta notamment de par le profil des personnes qui se sont installées ces dernières années sur la commune donc il y a du turnover et le turnover génère également des droits de mutation. Pour ce qui

concerne les produits d'exploitation ils seront donc budgétés sur la base des réalisations 2015. Alors s'il fallait faire une sorte de conclusion sur les charges de fonctionnement, en 2015 le budget de fonctionnement s'élevait à 18,9 millions d'euros et les dépenses d'investissement environ 6 millions d'euros votées au BP l'année dernière. Donc aujourd'hui ce qu'on met en avant c'est une gestion maîtrisée des charges de fonctionnement et chaque élu et chaque adjoint dans sa délégation et chaque conseiller délégué - c'est la difficulté, la pression qui peut être mise pour veiller le plus précisément possible à cette application-là et puis par ricochet il remercie l'ensemble des services, présents à cette séance. La gestion des charges de fonctionnement est maîtrisée avec une modification de la structure des charges donc sous l'effet de la mutualisation c'est à dire qu'on intègre aujourd'hui l'attribution de compensation, une évolution raisonnable des charges de personnel sur laquelle ils n'ont pas la main directement puisque au même titre que l'Etat fait ses choix et décide d'augmenter de 1% les impôts, pour ce qui les concerne, les charges de personnel, on note une évolution toujours habituelle qui s'appelle la GVT notamment, le glissement vieillesse technicité qui est de l'ordre de 1% à peu près, un petit peu plus, qu'on se doit d'intégrer lors de la construction budgétaire parce qu'on sait très bien que c'est une charge fixe et c'est ce qui rentre de façon assez claire dans notre stock. En lien également dans ce stock incompressible dont on doit tenir compte lorsqu'on construit le budget, ce sont les premiers pavés que l'on pose aujourd'hui lors de la construction budgétaire. On retrouve notamment les charges générales. Dans les charges générales on a donc le pôle Arc-en-Ciel lié au bail emphytéotique administratif qui est en augmentation contractuelle, de 4,2 % donc c'est un loyer qui augmente systématiquement : 1,6 million prévu, un peu plus, sur 2016. C'est quelque chose dont on tient compte aussi, ce n'est pas anodin. Si c'était 50 000 euros, ça serait peut-être plus facile. Donc c'est quelque chose qu'on pose aussi en préambule dans ce stock-là. Il faut savoir également que le FPIC pourrait atteindre 145 000 euros en 2016 contre 99 000 euros en 2015 donc ça c'est le fonds de péréquation intercommunal et que l'on reverse directement à l'état. Ce sont beaucoup de calculs qui sont liés, c'est une augmentation importante de presque 33 %. Ce sont beaucoup de calculs liés principalement au potentiel fiscal des communes. Et un dernier point désormais qui fait partie du stock mais l'objectif c'est qu'à terme on n'ait plus cette charge dans notre budget c'est le prélèvement donc au titre de l'article 55 de la loi SRU qui sur 2016 pourrait passer à 107 000 euros contre 75 000 euros en 2015 très clairement on est là sur une mesure de l'effet de la loi Duflot qui impose désormais aux communes d'avoir 25 % de logements sociaux et pas 20 % alors bien sûr c'est quelque chose qui du jour au lendemain ne peut pas être absorbé par les communes. Il faut leur laisser le temps de réagir et c'est ce qu'on fait puisque aujourd'hui sur l'ensemble des projets importants on impose 30 % de logements sociaux sur les projets structurants. Situation compliquée mais il y a des réflexions en cours. C'est surtout ce qui est diffus qui semble compliqué. Il y a beaucoup de diffus dans notre commune, beaucoup de gens qui souhaitent refaire de nouvelles parcelles sur une parcelle puisqu'ils ont compris qu'ils pouvaient gagner de l'argent. Donc on est en train de réfléchir très clairement aussi à pouvoir imposer. Il y a des réflexions en cours parce qu'il faut et c'est un souhait de Madame le Maire de répondre aux exigences de constructions en matière de logement social d'une part mais il faudrait également que chaque opérateur quel qu'il soit, quel que soit le nombre de logements neufs puisse aussi répondre à cette exigence. Il propose de regarder les orientations budgétaires 2016 pour ce qui concerne le budget

d'investissement et ce sera la dernière diapositive. Il fait le constat d'un budget à peu près équivalent à ce qu'ils avaient voté l'an passé : 6 millions d'euros - évoqué en commission, et balayé. En gros, ces dépenses d'investissement vont financer des opérations qu'il va énoncer. Elles sont listées sur la diapositive sans tout le détail des dépenses d'investissement mais il souligne les dépenses d'investissement qu'il considère comme majeures donc ça concerne la réhabilitation du groupe scolaire Prévert, l'ouverture du pôle de services publics au Tasta, l'agrandissement de la salle Majau, le lancement du projet de restructuration du centre-ville donc c'est la première phase. C'est la phase d'étude, la première phase des aménagements d'accessibilité, des établissements qui reçoivent du public suite au vote donc il y a 2 ou 3 conseils municipaux je sais plus du plan ADAP la réhabilitation de Biston et les travaux d'enfouissement d'éclairage public liés au tram-train voilà pour ces quelques éléments présentant les orientations budgétaires.

Madame le Maire remercie Monsieur l'adjoint aux finances et demande s'il y a des prises de paroles.

M. VEISSIER dit « bis repetita » puisque comme d'habitude le document qui est présenté en séance du conseil municipal n'est pas celui qui leur a été transmis. C'est d'autant plus étonnant qu'ils étaient présents à la commission préparatoire, ils étaient 2 représentants de l'opposition et il y avait 5 représentants de la majorité. Ils étaient donc dans une proportion tout à fait respectable et raisonnable et lors de cette commission préparatoire la question a été posée de savoir si d'autres documents seraient présentés lors du conseil municipal et la réponse formulée a été « non ». Donc il constate que la réponse ne correspond pas à la réalité. Il redit « bis repetita » car ils sont habitués parce qu'ils ne changent pas. Il va commenter donc le document reçu. Il explique que ce n'est pas le même et qu'il y a des données différentes.

Madame le Maire indique que c'est le même mais qu'elle lui répondra sur celui-ci.

M. VEISSIER répond que si c'est le même autant le remettre lors de la commission préparatoire car c'est tellement simple. Il ajoute qu'ils ont pris connaissance du document intitulé « débat d'orientation budgétaire 2016 », et en introduction il est précisé les obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux découlant de la loi du 7 août 2015. Ce document comprend 3 parties : le contexte économique, la situation financière de la ville au 31 décembre 2015 et les orientations budgétaires. Tout d'abord sur la partie contexte économique qui est ni plus ni moins qu'une note de cadrage visant à prendre connaissance des éléments macroéconomiques constatés prévisionnels pouvant avoir une influence sur les orientations budgétaires de la commune. Il informe qu'il ne commentera pas les prévisions macroéconomiques pour 2016 mais il voudrait juste faire quelques remarques :

- il est indiqué à juste titre que la baisse des prix du pétrole va bénéficier aux collectivités locales et il est précisé qu'à Bruges les dépenses énergétiques représentent plus de 800 K euros par an mais il n'est pas indiqué le montant de la baisse mécanique du poste énergie pour 2016.
- Il est indiqué que le faible niveau de l'euro donne un avantage aux entreprises françaises à l'exportation, ce n'est pas faux mais les propos auraient dû être pondérés en rappelant que 60 % des exportations françaises sont faites en

Europe donc en euros et indiqué que l'avantage ne concerne que les pays tiers exclut les contrats libellés en euros.

- Il est précisé que la baisse des taux est une opportunité pour les collectivités territoriales mais l'impact de cette situation sur le budget communal n'est pas indiqué.
- Il est indiqué à juste titre que la croissance française est tirée par ses partenaires commerciaux mais il n'est pas expliqué pourquoi la France est à la traîne.
- Il est affirmé que l'amélioration des perspectives de croissance à long terme nécessitera une reprise de l'investissement productif et la mise en place de réformes structurelles. Puisque Monsieur le 1^{er} Adjoint parle de réformes structurelles nécessaires, doit-il comprendre qu'il est favorable à loi EL KHOMRI visant à alléger certaines parties du volumineux code du travail ? Il dit à Monsieur BOURROUILH-PAREGE qu'il doit être aujourd'hui déçu des reculades en cours. Si tel n'est pas le cas il le remercie de lui indiquer quelles réformes structurelles il faut mettre en place, puisqu'il a écrit que des réformes structurelles étaient nécessaires.
- S'agissant des finances de l'état il ne fera pas de commentaires sur l'objectif affiché de 3,3% du déficit de l'état en 2016 ni sur celui de ramener en dessous de 3 % ce déficit à partir de 2017. A ce stade il préfère attendre 2017 pour entendre les habituelles justifications à posteriori du non atteint des objectifs affichés. Les dotations globales de l'état en faveur des collectivités territoriales sont en baisse régulière depuis 2014 et les impôts sont en hausse pour les Français imposables.

Il demande à Monsieur le 1^{er} Adjoint s'il souhaite répondre à cette première partie.

M. BOURROUILH-PAREGE ne souhaite pas lui répondre point par point car ils sont dans un débat d'orientations budgétaires et lorsqu'il pose des questions c'est de façon un petit peu maline avec des affirmations. Il respecte ce jeu politique mais il croit que sa position sur loi EL KHOMRI pourrait les surprendre. Il pense que ce n'est pas le lieu. Il pense aussi que oui des réformes structurelles doivent avoir lieu, mais pour tout leur dire, lorsqu'il construit le budget il s'astreint à penser au budget de Bruges et il tient compte bien entendu du contexte national qu'il pose sur la feuille puisque c'est comme ça qu'ils travaillent. Il redit qu'il ne souhaite pas répondre point par point car il ne veut pas rentrer dans ce débat de « Est-ce que le gouvernement est à la hauteur ou pas ? » « Est-ce que la France est à la traîne ou pas ? » il laisse chacun libre de ses propos et pour sa part il se concentre sur le débat des orientations budgétaire pour le budget 2016 de Bruges, mais ses réponses point par point pourraient le surprendre.

Par rapport au document il souhaite ajouter que comme cela ne leur aura pas échappé. Il siège notamment à Bordeaux Métropole et également dans différents Conseils d'Administrations et lorsqu'il est amené à voter, que ce soit le budget ou n'importe quels documents, des documents très denses leur sont remis et ils ont des présentations en séance dont il ne reçoit pas forcément les documents en amont.

Il conclut en disant qu'il a vraiment dit en préambule et tous ces éléments figurent dans le document. C'était juste pour faciliter la présentation. Il aurait pu effectivement reprendre juste le document mais c'était pour faire en sorte que tout le monde puisse s'appropriier les éléments du débat sur les orientations budgétaires parce que ce

n'est pas un exercice forcément facile, que les chiffres ne parlent pas avec autant d'aisance que pour eux, mais pour certains c'est compliqué. Donc là il s'agissait juste de synthétiser et de faire une présentation donc il n'y avait rien de perfide et ce n'est pas un autre document dans la mesure où il reprend très clairement point par point les éléments qui sont présentés dans le document qui vous a été envoyé.

Madame le Maire remercie Monsieur BOURROUILH-PAREGE et indique que ce n'est qu'une synthèse du document reçu. Elle explique que quand c'est trop synthétique ils trouvent qu'il n'y a pas assez d'informations et quand on leur envoie un document complet, et d'ailleurs elle trouve qu'ils ont très bien analysé la première partie, elle voit que finalement ça nourrit le débat.

Elle donne la parole à Monsieur POUVREAU tout en sachant qu'on est bien sur le débat d'orientation budgétaire et que les éléments du budget seront rediscutés lors du vote du budget.

M. POUVREAU revient sur le point d'énergie car la baisse mécanique due à la baisse du prix du pétrole n'a pas été chiffrée. Il explique que c'est pour la simple et bonne raison que l'énergie issue du pétrole, le gaz en l'occurrence et puis un peu de carburant, ça représente une part extrêmement faible du poste énergie globale acquis à Bruges, qui est majoritairement composée de dépenses d'électricité. Or s'ils écoutent un petit peu les derniers développements de la presse, et il n'en doute pas, la cour des comptes annonce à peu près cent milliards d'euros pour rénover notre parc de production électrique nucléaire en France et on peut imaginer que ces investissements-là seront tôt ou tard, répercutés sur la facture électrique, dont ils sont de gros consommateurs. Dont il conclut en disant que la prudence s'imposait également ici avant d'annoncer des baisses faramineuses fussent-elles mécaniques sur le prix du pétrole.

M. VEISSIER remercie pour ces réponses même si elles sont incomplètes et ne le satisfont pas. Il a entendu les propos concernant le document et il les invite à faire des efforts de manière à éviter ce genre de situation. Il passe au 2ème point « situation financière de la ville au 31 décembre 2015 » :

Le dynamisme des ressources fiscales qu'ils ont fait semblant d'ignorer lors des premières années de leur mandat, continue à produire ses effets bénéfiques sur les recettes de la commune.

- Le graphique portant sur le désendettement de la ville montre la diminution rapide et régulière de l'encours des prêts portés par la commune, qui est peu endettée en 2016 avec dix millions d'encours de prêts et il était indiqué en 2009 que l'endettement était catastrophique avec douze millions d'encours de prêts, soit deux millions de moins. Il indique que chacun comprendra que leurs propos d'alors étaient excessifs voire fallacieux.
- Ils ont pris connaissance des tableaux « charges de personnels » en k-euros de 2010 à 2015 et celui de l'évolution du nombre d'agents de la ville de Bruges mais ce tableau d'évolution du nombre d'agents de la ville de Bruges ne présente que les années 2013 à 2015. Il demande pourquoi ce tableau ne mentionne-t-il pas les effectifs de 2010-2011-2012 et souhaite que ces chiffres détaillés tels qu'ils sont présentés pour les années 2013 à 2015 lui soient communiqués.
- En matière d'investissement pour l'année 2015, il a été annoncé lors du débat

d'orientation budgétaire 2015 une enveloppe dédiée de cinq millions d'euros aux nouveaux investissements et investissements courants. Il est regrettable que la liste des investissements réalisés en 2015 ne soit pas établie. Mais en reprenant les comptes rendus des conseils municipaux il constate que les investissements réalisés en 2015 correspondent à un investissement de 2,7 millions d'euros. Cette somme est cohérente avec le constat établi de la page 8 du leur document donc il n'a été réalisé que 2,7 millions d'euros d'investissements et non pas 5 millions d'euros comme annoncé l'année dernière. Il explique qu'il s'attend à ce qu'elle joue sur les mots précisant en « bon politicien » que cinq millions d'euros était le montant budgété mais ce qui intéresse les Brugeais ce sont les investissements réellement réalisés et il y en a que pour 2,7 millions d'euros.

- Il précise qu'aujourd'hui le taux d'épargne est de 13,7 % et cela traduit pour bonne part la faiblesse des investissements qui ont été réalisés depuis 6 années.

Madame le Maire répond que sur la situation financière elle n'a jamais nié le dynamisme fiscal donc il n'y pas de problème. Pour ce qui est des effectifs, elle précise qu'elle donne les chiffres dont elle dispose de façon certaine depuis 3 ans. Elle n'est pas certaine de pouvoir les donner parce que pour 2011 2012 ils ne sont pas assez précis. Donc les chiffres en euros, elle répond que oui, mais les chiffres dans le tableau des effectifs ça a été fait justement en 2012 donc ils n'ont produit leurs effets qu'à partir 2013.

Pour les investissements, elle veut dire une chose à Monsieur VEISSIER : elle partage son opinion et elle regrette infiniment que le taux de réalisation des investissements 2015 ait été aussi bas puisque, comme il l'a souligné, il a été à peine à 50 % et elle n'en est pas fière. Tout simplement pour deux raisons : souvent sur des investissements importants il y a une part non négligeable de travaux réalisés par Bordeaux Métropole notamment les branchements ou la voie publique etc... et comme personne ne l'ignore l'année 2015 a été quand même très sérieusement impactée par toutes les réflexions et les travaux sur la mutualisation et les régularisations de compétences et l'encadrement a été beaucoup mobilisé. Elle regrette comme eux que ce soit au détriment des dossiers qui ont surement avancé un peu moins vite. Donc elle a bien entendu, et depuis déjà plusieurs mois, demandé aux services de diligenter tous les dossiers qui étaient en souffrance, maintenant Bordeaux Métropole se remet en marche, et pour ce qui la concerne également car elle était très prise aussi par ces démarches-là.

Elle ose faire le pari que 2016 aura un taux de réalisation beaucoup plus satisfaisant et elle croit qu'effectivement c'est important parce qu'ils ont les crédits, ils travaillent bien sur la limitation de l'effet ciseaux car comme l'a rappelé Monsieur BOURROUILH-PAREGE, il est vrai qu'il y a un dynamisme fiscal qui nous fait des recettes tout à fait intéressantes. Elle ajoute aussi qu'ils maîtrisent les dépenses parce que quand elle est arrivée en 2010 il y avait déjà un fort dynamisme fiscal mais le problème c'est que les dépenses n'étaient pas maîtrisées donc elle a connu l'effet ciseaux. Ce qui est important surtout c'est que la commune, aussi bien sur les recettes que sur les dépenses, maîtrise les évolutions. Elle indique que la ville a la capacité d'investir, elle ne s'en privera pas car la ville grandit et, beaucoup de projets ont été présentés sur 2016. Et elle fait le pari parce que les services se sont mis aussi en ordre de marche pour atteindre ses objectifs donc le taux de réalisation sera

excellent en 2016 et elle aura l'occasion d'en parler dans un an.

M. BOURROUILH-PARÈGE souhaite ajouter un petit point complémentaire car ils ont évoqué le fait que quelque part il est normal qu'il y ait une épargne aussi forte ou une capacité d'autofinancement, brut ou net il ne rentrera pas dans le détail sémantique, mais deux choses ont été opposées : l'investissement. Il note que pour calculer la capacité d'autofinancement il s'agit de faire les recettes moins les dépenses mais de fonctionnement et pas d'investissement. Il précise que l'impact n'est pas du tout corrélé directement.

M.VEISSIER : inaudible car pas de micros

M.BOURROUILH-PARÈGE, répond qu'il pourrait car il intègre notamment l'annuité de la dette.

M.VEISSIER : inaudible car pas de micros

M. BOURROUILH-PARÈGE répond qu'en l'occurrence la ville n'emprunte pas parce qu'ils auraient pu malgré tout exécuter le budget et les dépenses probablement sans emprunter, de par la capacité d'autofinancement qu'ils avaient, ou en empruntant peu par rapport à la dette qui n'est pas importante. Il note que demain ça sera peut-être un autre questionnement mais aujourd'hui ce n'est pas ce questionnement-là.

Il dit que la corrélation n'est pas aussi simple que ça, il y aurait pu y avoir une corrélation si par exemple ils avaient investi dans un équipement générant un budget de fonctionnement important comme l'ouverture d'une médiathèque, une piscine ou un équipement public, mais ce n'est pas le cas. Il conclut en disant que ce n'est pas juste de dire qu'ils épargnent beaucoup parce qu'ils n'ont pas dépensé.

M. VEISSIER remercie Madame le Maire de faire le même constat que lui car effectivement elle a réalisé très peu d'investissements au cours de cette année 2015. Sur les investissements il est indiqué que c'est du fait de la Métropole, il pourrait relire la liste et constater que ce sont des investissements...

Madame le Maire réplique et dit « en partie ».

M. VEISSIER lui répond « en partie » et reprend ses propos comme le Premier Adjoint a repris les siens. Il continue en disant qu'il y a des investissements sur lesquels il a l'impression qu'elle avait la maîtrise de les porter et de les réaliser comme :

- le lancement de la requalification de l'école de Jacques Prévert
- le lancement des études concernant les écoles Laurencin et Claudel
- l'agrandissement de la salle Majau
- la mise en conformité de Biston
- l'ouverture du pôle de services public du tasta
- les travaux d'enfouissement d'éclairage public pour lesquels ils ont vu passer lors des conseils municipaux de nombreuses décisions.

Donc il lui semble que c'est un ensemble d'investissements sur lesquels la Métropole n'intervient que très marginalement.

Il reprend la suite de ses propos concernant les orientations budgétaires. A savoir qu'il a pris note de l'évolution des diverses ressources locales ainsi que l'impact de la métropolisation sur plusieurs postes. L'attribution de compensations qui en 2015 est une recette de 1 388 000 euros, devient une charge de fonctionnement de 2 447 000 euros, du fait du transfert à la Métropole de 53 agents de la commune de Bruges. Pour être plus précis, l'attribution de compensations sera en 2016 de 629 K-euros et les charges liées à la mutualisation seront de 3205 K-euros.

En 2016 la réduction de la dotation globale est de 370 000 euros mais grâce au dynamisme de la fiscalité directe locale qui depuis plus de 10 ans est la force de la commune, ce dynamisme fiscal apporte 362 000 euros de recettes supplémentaires compensant totalement la baisse de la dotation globale. Il a pris note au travers du tableau présenté que différentes fiscalités locales, et notamment les contributions par rapport à des communes moins favorisées, amènent une hausse des dépenses de l'ordre de 80 000 euros. Il veut ajouter que ce constat, à savoir que le dynamisme fiscal compense totalement la baisse de la dotation globale, n'est pas nouveau puisqu'en 2014 sur la commune de Bruges la dotation globale a baissé de 364 000 euros alors que la progression des taxes locales directes était de 831 000 soit 2 fois plus que la baisse de la dotation globale.

Il a été présenté que des dépenses de personnel de 2015 à 2016 et il regrette de considérer que leur présentation est un peu incomplète puisque les dépenses de personnel en 2015 le sont avec 359 salariés alors qu'en 2016 il y a 306 salariés. Donc les chiffres « dépenses de personnel » auraient dû être retraités, faire en sorte de tenir compte de l'impact de la mutualisation pour qu'il y ait une évolution des charges de personnel à périmètre constant. Il note que c'est le cas effectivement lorsque des bilans sont présentés dans une société, que la dimension, la taille de la société a évolué, soit qu'elle a vendu une filiale, soit qu'elle acquit de nouvelles sociétés, il y a simplement une présentation à périmètre constant. Il regrette que le temps n'ait pas été pris pour faire cette présentation.

Il constate que le document se termine page 13 sur un paragraphe intitulé les « dépenses d'investissement ». Pour 2016, il est indiqué une liste d'investissements, qui est d'ailleurs présentée et demande au Premier Adjoint de la représenter. Il le remercie.

Il est indiqué donc une liste d'investissements pour lesquels il n'y a aucune indication de coût prévisionnel ni d'estimation. Pourtant lors de la commission préparatoire où il a assisté, ils ont demandé le montant des investissements envisagés et ils restent aujourd'hui à nouveau dans l'attente de ces montants d'investissement. Il est annoncé un plan pluriannuel de 28,5 millions d'euros sur la période 2016-2020 sans en détailler le contenu, juste une phrase indiquant « la commune va faire un plan pluriannuel d'investissements sur la période 2016 à 2020 de 28,5 millions d'euros » et se questionne « pourquoi pas 30 millions d'euros ? Pourquoi pas 25 millions d'euros ? ». Il dénonce aucune information sur les investissements prévus en 2016-2017 ni sur ceux prévus en 2017-2018 ni en 2018-2019 ni enfin en 2019-2020. Cette absence d'information est d'autant plus paradoxale car dans le dernier numéro du mag Monsieur GIRO, Adjoint à la culture et la jeunesse, a annoncé dans un article couvrant 2 pages la décision de réhabiliter le Château Treulon. Donc si cette annonce a été faite c'est que cet investissement est prévu, que le coût est chiffré et que l'année au cours de laquelle vont être réalisés les travaux, est décidée. Sauf à considérer qu'il s'agit d'une annonce qui ne sera pas suivie d'effet. Il informe que les

Brugeais veulent savoir combien cela va coûter et quand les travaux vont être réalisés.

Il indique à Monsieur le Premier Adjoint que par curiosité il a interrogé les sites de plusieurs communes voisines de Bruges afin de voir le contenu du document DOB présenté aux conseils municipaux. Et il fait un premier constat : des communes présentent leur DOB lors de leur conseil municipal en novembre et le débat sur les comptes du budget primitif en décembre, alors que Bruges est la commune qui présente son DOB au conseil municipal la dernière en mars toujours au dernier moment. D'autres villes précisent dans leur DOB pour chaque année de 2016 à 2020 les investissements qui vont être réalisés en indiquant une estimation du coût de leurs travaux et en précisant que leurs estimations de coûts pourront évoluer en fonction des subventions qui pourraient être obtenues. Ce qui est normal car c'est une estimation. Mais il dit qu'au moins ces communes présentent dans le cadre d'un plan pluriannuel parce qu'il le redit et ça a été indiqué en première page du document remis, il y a une obligation de présenter les engagements pluriannuels envisagés et c'est pas uniquement en mettant un chiffre de 28,5 millions d'euros que les obligations de la loi sont respectées. Il dit que par correction vis-à-vis du conseil municipal que ce soit les élus la majorité ou ceux de l'opposition la moindre des choses c'est d'indiquer année par année quels sont les investissements qu'ils envisagent de réaliser et de les chiffrer ou au moins d'en faire une estimation. Il constate que Monsieur le Premier Adjoint ne l'a pas fait.

Il indique que c'est notamment le cas de la commune du Haillan qui a détaillé ses investissements et il les invite à s'y reporter et qu'elle a aussi précisé par rapport à ses investissements sur les années à venir ce qu'elle souhaitait mettre en œuvre en matière d'emprunt et d'imposition, une certaine politique. Ce travail que réalisent d'autres communes lors de la présentation du DOB permet ainsi un vrai débat sur les orientations budgétaires au sein du conseil municipal. Il explique que fort de ce constat et il plaisante bien évidemment, il invite Monsieur le Premier Adjoint à faire un stage dans les communes voisines. Aussi il ne doute pas que pour le DOB 2017 ce stage lui permettra enfin de présenter au conseil municipal de Bruges un vrai plan pluriannuel d'investissement complet, détaillé et précis, comme d'ailleurs la loi le fixe. A ce stade, il se demande s'il peut y avoir un débat avec un document aussi incomplet qui est une liste de dépenses sans même en indiquer le montant et dit « Ne croyez pas que c'est un peu léger quand même ? » car il pense qu'il est dans une assemblée qui veut bien débattre et la moindre des choses c'est d'avoir la matière pour pouvoir débattre.

Il indique que sa réponse est « non » il ne va pas débattre sauf à vouloir parler dans le vide. Il s'adresse maintenant à Madame le Maire et lui demande de changer les pratiques d'information du conseil municipal et auprès des administrés. Il dit que c'est à elle de présenter clairement et précisément ses choix en matière d'investissements pour les équipements à Bruges car les Brugeais veulent savoir ce qu'elle va faire pour leur commune, et il pense que les soirées « LégoLand » ne répondent pas à leurs demandes. Il lui conseille de prendre exemple sur les communes voisines où le débat existe et lui dit : « êtes-vous prête Madame le Maire à ce débat-là, c'est la vraie question ? »

Madame le Maire répond sur le sujet des dépenses car il avait déjà évoqué d'ailleurs et posé une question lors du dernier conseil municipal et elle rappelle que ce ne sont

pas 53 agents qui sont partis de Bruges mais 65. 53 au titre de la mutualisation, 12 au titre de la régularisation de compétences donc 65 agents. Elle voulait juste le préciser à nouveau puisque il a posé la question lors du dernier conseil municipal.

Puis par rapport au fait le dynamisme fiscal compense la baisse de la dotation, elle dit qu'effectivement s'il s'arrête à une soustraction ou calcul mathématique elle ne va pas dire le contraire. Simplement ce qu'il faut savoir, c'est que derrière le dynamisme fiscal ça veut dire qu'il y a des nouveaux Brugeais qui arrivent et quand y a des nouveaux habitants qui arrivent il y a aussi des nouvelles charges qui arrivent : des classes sont ouvertes, des places d'alsh supplémentaires sont créées et elle revient sur ce qu'a dit le Premier Adjoint tout à l'heure à savoir les compétences obligatoires mais aussi des compétences facultatives qu'ils assurent : le CCAS, le sport, la culture, les animations etc... Elle insiste sur le fait que les dépenses aussi vont de pair avec l'arrivée de cette nouvelle population. Donc elle maintient que c'est vrai qu'elle a eu cette chance par rapport à d'autres communes qui n'ont pas ce dynamisme fiscal, d'avoir une moindre difficulté mais pour autant elle doit quand même être très vigilante parce que, encore une fois, ces nouveaux habitants génèrent des dépenses supplémentaires et il faut bien y faire face.

Pour la présentation elle va laisser Monsieur le Premier Adjoint répondre sur l'aspect technique mais évidemment que la présentation est faite à périmètre constant car elle est d'accord avec monsieur VEISSIER en disant « comment voulez-vous comparer des choses ne sont pas comparables ».

Sur la présentation du budget en novembre, elle informe qu'elle fera peut-être l'étude car il y a 28 communes au sein de la Métropole bordelaise plus l'EPCI qu'est la Métropole et informe que la loi autorise le code général des collectivités territoriales à présenter le budget jusqu'au 15 avril de l'année N. Elle note que certains préfèrent le faire en fin d'année donc ils font leur DOB au mois d'octobre/novembre et votent leur budget en décembre. Elle ajoute qu'ils ont le droit et qu'ils n'ont pas du tout la connaissance des bases et elle le fait comme d'autres communes, parce qu'il a cité certaines communes qui font le vote en décembre mais il y a beaucoup de communes qui font aussi leur vote fin mars début avril. Premièrement elle explique qu'elle a une meilleure connaissance des dépenses qui sont engagées sur l'année N-1 donc c'est quand même plus simple de préparer le budget de l'année quand on a une meilleure connaissance des dépenses engagées et réalisées et là dans les documents présentés il y a la réalité des dépenses 2015 constatée et ce n'est pas une projection, comme ça doit se faire évidemment dans les communes qui présentent leur DOB au mois de novembre. Elle trouve que c'est un élément intéressant parce que ça donne déjà une base de départ qui est certaine.

Deuxièmement, elle note qu'elle attend aussi la notification des bases par les services de l'État qu'elle devrait recevoir vers la mi-mars et que quand le budget va être voté dans 3 semaines ce sera la réalité des bases qui vont être notifiées par les services de l'État. C'est intéressant aussi d'avoir ces bases pour établir un budget primitif qui soit le plus près possible des notifications officielles.

Pour le PPI elle est d'accord avec eux car elle pourrait peut-être préciser un peu plus, au moins des fourchettes, car pour certains équipements il y a la recherche de subventions. Et elle trouve que c'est important parce que pour une ludo-médiathèque ou un équipement sportif il peut y avoir beaucoup de subventions donc effectivement c'est sur un PPI. Après elle explique qu'elle revient à la réalisation parce qu'effectivement un PPI par définition est arrêté à un instant T sur des projections de réalisation de ces équipements et elle constate qu'à Bruges ils n'ont pas étaient très

bons puisqu' ils repoussent sur l'année N+1 vu qu'ils n'ont pas réalisé sur l'année N. Elle ajoute qu'ils vont essayer d'être meilleurs là-dessus. Ce qu'il faut retenir c'est leur ambition, qui était dans son programme de 2014, de dégager à peu près 6 millions d'euros par an en investissements maximum où il y a, à la fois des équipements nouveaux, des agrandissements, des requalifications comme Jacques Prévert etc... et des équipements nouveaux, et après il y a aussi des charges classiques telles que des renouvellements d'équipement etc... donc il est vrai que tout ça constitue le PPI. Elle dit qu'elle aurait pu préciser la réhabilitation du groupe scolaire Prévert car ils étaient dans la commission d'appel d'offres. Elle note que le prix annoncé est toujours le même, il n'a pas changé.

Concernant le pôle de service public au Tasta, elle entend leur demande mais elle a toujours des difficultés car elle ne sait pas comment elle peut le faire parce qu'elle aime bien donner des chiffres précis car quand les chiffres « partent » ils « vivent » et parfois ils sont sortis du contexte et utilisés pas toujours de façon précise et ça la gêne. Elle informe qu'elle attend les travaux de ce pôle puisque d'un centre Leclerc ça va devenir un pôle d'accueil avec des bureaux et donc des travaux et des coûts.

Elle attend les évaluations financières même si elle les a évidemment, mais ils les ont évaluées. Mais si elle donne les chiffres et qu'ils s'avèrent être au-dessus de l'appel d'offres, ils vont dire qu'elle ne sait pas tenir les dépenses ou pas contenir les enveloppes. Elle dit que Monsieur VEISSIER comprend car c'est un petit jeu entre eux.

Pour l'agrandissement de la salle Majau il y a un budget prévisionnel de 350 000 euros tout compris, sauf qu'il y a les concertations aussi qui y jouent. Elle explique que la facilité serait d'aller en concertation en ayant tout arrêté d'emblée, mais non. Il y a les concertations où ils écoutent les sections sportives avec leurs besoins, où les sections rencontrent l'architecte pour voir le projet où ils proposent des choses ou demandent des rajouts, et puis après derrière il y a la réalité des prix donc elle ne sait pas comment le mettre, peut être en « prix prévisionnel ».

Elle précise qu'aujourd'hui avec les collectivités qui se désengagent aussi dans l'investissement et les commissions d'appel d'offres où les prix sont différents car ils peuvent être très bas ou peuvent dépendre des lots, c'est un petit peu compliqué de donner des chiffres. Elle répète qu'elle peut donner des chiffres et dit que Monsieur VEISSIER a raison sur ce point, mais à condition que ces chiffres ne soient pas sortis de leur contexte. Et elle insiste lourdement là-dessus et c'est un petit peu ça parfois qui la retient de donner trop d'éléments précis parce qu'ils passent pour « précis » alors que ce ne sont que des prévisions. Mais elle entend leur demande et elle verra comment elle peut y répondre de façon correcte. Elle laisse Monsieur BOURROUILH-PAREGE répondre sur les aspects plus techniques.

M. BOURROUILH-PARÉGE dit qu'il n'y pas véritablement d'aspect très technique mais concernant le périmètre bien sûr les informations présentées dans le document sont bien à périmètre constant. Il précise d'ailleurs qu'en gros en 2015 il y a 10 millions d'euros de charges de personnel et en l'occurrence on prévoit pour 2016 8,1 million et il annonce une hausse des dépenses de personnel, et c'est ce qu'il expliquait tout à l'heure sur la diapositive, de 1, 2 % liée notamment au GVT. Donc c'est bien exprimé à périmètre constant. Donc ce n'est pas à 10 millions mais 8,1 million qu'il affiche pour 2016. Sinon, il aurait pu annoncer haut et fort une baisse du budget du chapitre 12 de 2 millions d'euros mais pour ce qui les concerne ils ne vont pas sur ce terrain-là.

Concernant Le Haillan, il trouve intéressant que le groupe d'opposition prenne des renseignements dans des communes voisines. Il va suivre ces conseils mais il n'est pas sûr de suivre ce que peut faire l'opposition du Haillan puisqu'ils ont voté le budget investissement avant la présentation du PPI, donc cela pose une question de tempo et de cohérence. Il pense qu'il se rapprochera plutôt d'un de ses contacts privilégiés, et particulièrement à la mairie de Bordeaux pour avoir ces informations. Il souhaite aborder un dernier point pour dire que c'est un débat d'orientation budgétaire donc il entend effectivement et il y a le jeu politique qui s'instaure et c'est une réalité mais à la vue des éléments qui sont présentés, il aurait tendance à leur poser la question et dit : « quelles sont aujourd'hui vos propositions ? Comment envisageriez-vous le budget 2016 ? Souhaiteriez-vous probablement une baisse des impôts et si oui comment financeriez-vous les équipements publics ? ». Il est curieux d'avoir un certain nombre de propositions et pas que des interrogations voire, très rarement, des critiques.

M. VEISSIER dit que ça lui fait plaisir d'entendre 3 fois dans la soirée que Madame le Maire partage son point de vue et qu'il a raison ou plutôt qu'au niveau du groupe d'opposition ils ont raison.

Madame le Maire ne dit pas qu'elle a toujours raison et que quand elle partage son point de vue ils n'ont peut-être pas raison tous les deux.

M.VEISSIER prend note qu'elle constate de l'insuffisance de la présentation faite ce soir et que c'est un point d'amélioration, un point d'intention par rapport à leur « prestation » et à celle qu'il faudra leur fournir l'année prochaine. Il dit qu'il y a une nécessité de présenter des chiffres et des coûts, fussent des estimations. Il croit qu'une entreprise présente des budgets prévisionnels et une collectivité locale doit présenter un budget prévisionnel y compris un budget prévisionnel pluriannuel. Il ne trouve pas ça compliqué et comprend leur gêne. Il dit que c'est l'équipe de la majorité qui bloque sur la présentation des chiffres qu'ils ont en leur possession donc le paradoxe c'est qu'ils sont sur le point de leur donner ces chiffres pour chaque investissement et après ils ne sont pas donnés parce qu'ils ont peur que ce soit commenté. Il explique qu'ils sont en conseil municipal donc pour qu'ils puissent débattre sur les chiffres il croit que la moindre des choses c'est de les présenter à l'ensemble de la représentation communale et aux administrés car ils ont besoin de savoir combien vont coûter les investissements et ce qui est prévu de faire sur les années à venir. Il ne répondra bien évidemment pas à la question du Premier Adjoint qui lui renvoie la balle. Il dit que c'est un jeu politicien et qu'il il peut également lui renvoyer. Il conclut en disant qu'ils sont dans leur rôle et c'est à la majorité de présenter un plan pluriannuel d'investissements et non à eux, et que s'ils étaient à leur place ils le feraient.

Madame le Maire lui répond en disant « vous voyez comment vous prenez les choses » car elle n'a pas dit que le document présenté n'était pas bon ou incomplet, elle a juste parlé du PPI et elle trouve qu'elle a donné beaucoup d'éléments. Elle rappelle que c'est le document d'orientation budgétaire et que le vote du budget c'est dans 3 semaines et donc ils auront d'autres éléments. Ce qu'elle a dit c'est qu'au niveau du programme pluriannuel d'investissement où elle a du mal à donner des chiffres parce que le contexte fait que les évaluations peuvent évoluer mais après sur

ces dépenses d'investissement là, effectivement, elle aurait pu donner les financements qu'elle envisage de faire sur cette année tel que le lancement du projet de restructuration du centre-ville qui est dans la phase d'études techniques. Elle précise qu'ils vont lancer le concours où ils vont d'ailleurs être associés avec la commission d'appel d'offres, pour l'équipe de maîtrise d'œuvre qui va gérer ces projets. Elle explique qu'ils inscrivent une somme mais ça ne veut pas dire que ça sera la réalité donc elle donnera, au moment du vote du budget, les sommes prévues pour ces investissements 2016 et elle prend note pour le PPI. Elle insiste sur le fait qu'encore une fois ce sont des chiffres à prendre avec précaution et comme le disait un professeur de droit public : « la réalité des prix c'est celle de l'appel d'offres » car après elle peut faire toutes les projections et les ratios qu'on veut c'est l'ouverture de l'enveloppe qui fait les prix. C'est pour ça qu'il faut toujours être prudent et qu'elle peut donner les grandes masses. D'ailleurs elle constate que le PPI de la Métropole ne présente pas de grandes masses.

M. VEISSIER indique que sur le PPI il y a peut-être pas des grandes masses mais par contre sur les prévisions de 2016 il y a des chiffres excessivement détaillés car il a le document avec lui.

Madame le Maire lui dit que pour le budget 2016 dans 3 semaines il les aura.

M. VEISSIER demande si on parle bien du DOB 2016 et il peut lui assurer car il l'a dans sa sacoche...

Madame le Maire le coupe en disant qu'elle parle du PPI, c'est pluriannuel, donc il convient que sur le PPI on ne donne pas des chiffres à la Métropole

M. VEISSIER dit qu'il parle déjà de 2016 et qu'il n'y a pas de chiffres.

Madame le Maire répond qu'une fois il est sur le budget 2016 et après sur le PPI et elle lui répète que sur le budget 2016 elle aurait pu préciser le montant d'investissements prévu donc elle les donnera au moment du vote du budget et ce sera du prévisionnel.

M. VEISSIER la remercie car le débat a été long pour qu'elle cède enfin à leur demande de leur présenter ces chiffres pour 2016.

Madame le Maire réexplique qu'il n'était pas prévu de leur donner lors du DOB. Il aura le budget ligne à ligne, les détails chapitre par chapitre de toutes les dépenses prévues donc pour elle il n'y a pas de sujet.

M. VEISSIER s'excuse d'être impatient de connaître ces chiffres.

Madame le Maire informe que c'est un débat et qu'il n'y a pas de vote donc s'il n'y a plus de prise de parole elle propose de passer à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 2016.02.02 : GARANTIE DU PRÊT SOCIAL LOCATION-ACCESSION RÉALISÉ PAR LA SEMIB ET LA CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES POUR FINANCER LA CONSTRUCTION DE 30 LOGEMENTS EN LOCATION-ACCESSION DE LA ZAC DU TASTA ILOT 7 À BRUGES

M. VEISSIER explique que Madame Dumas et lui sont salariés de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente. Ils souhaitent sortir de l'assemblée.

Madame le Maire indique que c'est une garantie d'emprunt et qu'ils peuvent faire une non-participation aux votes.

M. VEISSIER répond qu'ils vont juste sortir.

Madame le Maire dit qu'il n'y a pas de problème et leur dit de ne pas partir très loin. Elle demande si Monsieur Bourg ne travaillerait pas las bas aussi ?

M. BOURG répond non.

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

L'article L.2252-1 du Code général des collectivités territoriales permet aux collectivités locales de garantir sous certaines conditions, les emprunts des personnes privées.

Pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les sociétés d'économie mixte (SEM), la commune peut garantir 100% de l'emprunt réalisé.

La Société d'économie mixte de Bruges (SEMIB) a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie de la Commune de Bruges pour un emprunt de type prêt social location-accession (PSLA) à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes et destiné à financer la construction de 30 logements en location-accession ZAC du Tasta Ilot 7 à Bruges.

Les caractéristiques du prêt social location-accession (PSLA) de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, sont les suivantes :

- durée totale : **7 ans**
- montant : **5 000 000 €**
- frais dossier : **0.10%**

Phase de mobilisation

- o durée : 24 mois
- o taux d'intérêt : euribor 3mois + 1.20%
- o remboursement des intérêts : trimestriel

Phase d'amortissement

- o durée : 5 ans
- o amortissement : in fine
- o taux d'intérêt : taux fixe 2.14%
- o remboursement anticipé du capital (total ou partiel) :

- Possible à chaque date d'échéance moyennant un préavis de 30 jours calendaires
- Pas d'indemnité ni de commissions si le remboursement est issu de la vente d'un bien (levée d'option), dans tous les autres cas, paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt soit une période de 7 ans à hauteur de la somme de 5 000 000 € majorée des intérêts courus, des intérêts de retard, moratoires ou d'échéances, de l'indemnité de remboursement anticipé et de tous autres accessoires déterminés selon les modalités énoncés au contrat de prêt.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La ville s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de celui-ci.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** la garantie à 100% l'emprunt réalisé par la SEMIB et la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes aux conditions précisées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, en tant que garant, à **signer** le contrat de prêt et les éventuels avenants qui seront passés entre la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes et la SEMIB, et tous documents y afférents.

M. BOURG : Madame le Maire, Chers Collègues. Il précise en préambule que pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, ils voteront ce rapport. Il leur est demandé ce soir dans le cadre de l'article L 22 52-1 du code général des collectivités territoriales que le conseil municipal vous autorise à se porter caution à 100 % au nom de la ville de Bruges pour une garantie d'emprunt de 5 millions d'euros réalisée par la société d'économie mixte de Bruges la SEMIB. C'est une démarche normale qu'ils comprennent, car elle va, ils le souhaitent dans le sens de l'intérêt public. De plus, la forme sociétaire de ces entités que sont les SEM permet pour les collectivités une gestion plus souple tout en conservant un certain contrôle sur ces sociétés puisque leur capital est composé majoritairement c'est à dire de 50 à 80 % de capitaux publics. A partir de ce constat, l'assemblée délibérante qu'est le conseil municipal, devrait, pour prendre ses décisions en toute connaissance de cause, être largement plus informée de la situation financière actuelle de la SEMIB et de ses opérations en cours et à venir. Les élus administrateurs au conseil d'administration de la SEMIB dont fait partie Madame le Maire n'ont jamais rendu aucun compte à la représentation municipale. Nous pensons fortement qu'au nom de la politique de transparence que vous revendiquez sur tous les supports de communication de la commune cette situation devrait être améliorée. Nous devrions avoir une fois de plus, en toute transparence, un compte rendu annuel des délibérations et des conventions conclues entre la SEMIB que vous présidez et la collectivité dont vous êtes le premier magistrat. Les comptes rendus annuels et les rapports des commissaires

aux comptes et tout ceci afin que nous ayons capacité à estimé si ces ou une de ces délibérations est de nature à augmenter gravement la charge financière de la commune. La défaillance d'une SEM constitue un risque financier majeur pour les collectivités territoriales ; les élus responsables doivent savoir ce à quoi ils s'engagent. Les chambres régionales des comptes peuvent de leur propre initiative procéder à un audit d'une société d'économie mixte. Les observations de la chambre régionale des comptes sont transmises aux actionnaires publics pour communication à leur assemblée délibérante dont nous faisons partie, aux représentants légaux de la société et aux représentants de l'État. La société d'économie mixte de la ville de Bruges a-t-elle fait l'objet, ces dernières années, de l'un de ces audits dont les observations auraient échappé à la représentation municipale ? Il fut un temps pas si lointain, où le Directeur Général de la SEMIB venait annuellement présenter l'état et les projets de la SEMIB devant la représentation municipale. Depuis de nombreux mois ce n'est plus le cas. Pourquoi ? Je vous demande donc de Madame le Maire au nom des élus du groupe « un pour tous et tous pour Bruges » et cela en qualité de Présidente de la SEMIB, de prendre des mesures qui tendent à favoriser les obligations de transparence et de communication attachées aux SEM. Dans le cas contraire et si notre demande n'était une fois de plus pas entendu les élus de l'opposition se verrait dans l'obligation de ne pas vous accompagner une prochaine fois vous et votre majorité pour cautionner au nom des Brugeais les emprunts futurs de la SEMIB comme vous le dites si bien Madame le Maire nous avons besoin de transparence ne faisons donc pas dans la transparence opaque.

Madame le Maire répond qu'effectivement normalement la Semib vient présenter une fois par an au conseil municipal...elle s'arrête et demande à Monsieur Bourg d'écouter sa réponse vu qu'il lui a posé une question.

Elle reprend en disant que la Semib doit présenter tous les ans devant le conseil municipal son bilan d'activité et bilan budgétaire. Cela n'a pas été fait fin 2014 pour la simple et bonne raison qu'il y a eu un rapport, et c'est justement la deuxième question posée par Monsieur Bourg. Elle indique pour la Semib ce n'est pas la cour des comptes mais une émanation.

M. BOURG informe que le dernier rapport qu'ils ont eu remonte au 28 juin 2014.

Madame le Maire répond que pour 2015 ça n'a pas été fait parce que l'association nationale de contrôle des organismes de logements sociaux qui est une émanation des services fiscaux de l'État, l'équivalent du contrôle de la cour des comptes pour les collectivités territoriales, a fait un audit à la fin de l'année 2015, date à laquelle d'ailleurs le Directeur Général est parti et où il y a eu une évolution dans l'organigramme de la Semib. Il est vrai qu'elle s'est posée la question mais c'était important qu'il y ait une séance dédiée à titre principal au DOB, donc elle pense qu'elle fera passer ce bilan peut être en avril à voir par rapport au budget et si le conseil n'est pas trop lourd.

Elle avait prévu de venir faire cette présentation donc il n'y a pas de soucis là-dessus. Elle tient à rassurer sur la situation financière de la Semib qui est tout à fait saine et c'est une société bien gérée et qui a beaucoup de projets. Elle indique qu'en aucun cas elle a souhaité occulter ça au contraire et dit que pour l'année 2014 ça avait été fait et que pour 2015 ce sera fait. Elle ajoute que c'est prévu dans les semaines ou les mois qui viennent. Elle propose de passer au vote.

Vote : 31 votes Pour (Groupe Bruges notre Ville et Groupe Un pour tous, tous pour Bruges) et 2 Non-Participation (Groupe Un pour tous, tous pour Bruges)

RAPPORT N°2016.02.03 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE AGENDA 21

Rapporteur : Monsieur Didier Pouvreau

Dans le respect du cadre de référence national des Agenda 21 locaux, la démarche Agenda 21 local de Bruges doit reposer sur plusieurs instances participatives, dont le Comité de Pilotage, qui assure un rôle de validation et de suivi des grandes étapes de l'Agenda 21.

Dans un objectif de transversalité, ce comité de pilotage regroupe divers acteurs du territoire engagés dans la démarche.

Vu la délibération du conseil municipal du 28 avril 2014, reçue en préfecture de la Gironde le 05 mai 2014, portant que la composition du comité de pilotage Agenda 21 de la commune de Bruges,

Considérant la démission de Madame Céline ESTEVE de son mandat municipal, il y a lieu d'élire un membre suppléant au sein du comité de pilotage.

Membres permanents	Suppléants
Madame le Maire Brigitte TERRAZA	
Adjoint à l'Agenda 21 Didier POUVREAU	Adjointe aux déplacements Isabelle BESSON
Conseillère municipale déléguée à la santé et à l'Agenda 21 Lucie BELRAIN	Adjointe à l'urbanisme et au logement Bernadette CENDRES
Adjointe à la solidarité Nathalie GRIN	Adjointe à la vie scolaire et à la petite enfance Emmanuelle LAMARQUE
Conseiller municipal d'opposition Emmanuelle PETIT-CHOTARD	Gérard BOURG
Conseiller municipal d'opposition Eric VEISSIER	Personne à proposer à l'élection
Directeur Général des Services	

Julien GARRIGUE	
Chargée de mission Agenda 21	
Elodie PELLUARD	
Un représentant de la Direction Développement durable de Bordeaux Métropole	
Un représentant de la Mission Agenda 21, Conseil Départemental de la Gironde	
Un représentant de la DREAL Aquitaine	
Un représentant du secteur économique et entrepreneurial	
Un représentant des commerçants	
Un représentant du secteur agricole	
Un représentant de l'ESB	
Un représentant d'Eurêka Services	
Un représentant d'une association de parents d'élève	
Un représentant de la SEPANSO	
2 représentants des Citoyens 21	

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ELIRE** le membre suppléant du conseiller municipal d'opposition dans les conditions présentées ci-dessus.

M. VEISSIER répond que dans la mesure où c'était une candidate il propose une candidate, une suppléante Madame CHARTIER-HOUZE.

Vote : unanimité

RAPPORT N°2016.02.04 : AUTORISATION DE CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS DE L'ÉTAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES AGENDA 21 LOCAL D'AQUITAINE, LIMOUSIN ET POITOU-CHARENTES EN 2016

Rapporteur : Monsieur Didier Pouveau

Dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions Agenda 21, la commune de Bruges sollicite des subventions de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets de la DREAL « Accompagnement des démarches Agenda 21 local d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes en 2016 ».

Par la mise en place de son Agenda 21 local, la commune s'est engagée à candidater à l'appel à reconnaissance nationale du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et l'Energie. Sa démarche a été reconnue et labellisée depuis le mois de décembre 2015.

La DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes soutient des projets correspondant à la politique et aux priorités du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, selon les catégories d'actions suivantes :

- l'ingénierie spécifique relative à la phase d'élaboration d'un Agenda 21 local
- le soutien méthodologique et la mise en place de dispositifs d'évaluation.
- les initiatives concourant à la construction, faisabilité et cohérence du programme d'actions et plus spécifiquement dans les domaines suivants :
 - o l'éducation au développement durable (adapatation au changement climatique, agriculture biologique, gaspillage alimentaire, qualité de l'air etc.)
 - o le développement d'une économie verte sur le territoire (économie sobre en ressources et collaborative)
 - o la transition énergétique et écologique (limitation des GES, réduction des consommations d'énergie, préservation de la biodiversité etc.)
 - o les méthodes innovantes et participatives dans la co-construction avec les acteurs du territoire

L'État pourra accorder une subvention forfaitaire plafonnée à 8 000€, dans la limite de 70 % d'aides publiques pour le financement de chacune des actions éligibles dans la limite d'un plafond total de 25 000€ par collectivité, et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Le nombre de projets retenus, ainsi que les montants de subvention accordés, seront déterminés par la DREAL Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes sous réserve des crédits disponibles.

Le Comité de sélection accordera une attention particulière aux aspects suivants (sans hiérarchisation) :

- Cohérence du contenu de l'action
- Gouvernance et participation
- Réalisation
- Évaluation et retour

La commune de Bruges souhaite répondre à cet appel à projet notamment pour aider au financement des projets suivants :

- Actions en faveur des économies d'énergie dans le cadre du plan eau-énergie, notamment les travaux de génie climatique sur l'hôtel de Ville.
- Actions en faveur du soutien aux mobilités alternatives notamment par l'achat de vélos, dans le cadre de la politique de déplacements doux.

- Actions en faveur du projet de conciergerie solidaire du quartier du Tasta par l'achat de matériel destiné à l'installation de ce service innovant et participatif (casiers, signalétique...).

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à candidater à l'appel à projets de l'Etat « Accompagnement des démarches Agenda 21 local d'Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes en 2016 », et à signer tous documents y afférents.

Mme CHARTIER-HOUZÉ indique qu'il est écrit dans la délibération que la ville de Bruges souhaite répondre à un appel à projets notamment avec certains projets comme des actions en faveur du soutien à la mobilité alternative par l'achat de vélos dans le cadre de la politique de déplacement doux et demande : « N'y aurait-il pas une possibilité d'harmonisation avec les VCUB et la politique métropolitaine ? Ces achats de vélos sont pour quel public et pour quelle utilisation ? »

Madame le Maire répond au titre de la Métropole et Monsieur POUVREAU complètera. Sur la politique métropolitaine en matière de déplacements en vélo, ils sont en train d'actualiser le « plan vélo 2012 » qui n'a pas été réalisé, loin s'en faut, même pas 40 % des objectifs qui avaient été votés à l'époque. Donc l'idée c'est vraiment de l'actualiser. Elle indique qu'elle porte cette délégation donc elle connaît bien le sujet. Elle est en train de faire le bilan pour avoir les raisons pour lesquelles ça n'a pas été fait, soit pour des raisons techniques ou budgétaires, soit aussi parce que les maires n'ont pas forcément porté certaines orientations déterminées au niveau de la Métropole. Donc l'idée c'est de faire aussi le tour des maires et des communes pour voir vraiment la réalité des choses sur le terrain.

Pour la ville de Bruges c'est à titre « préventif », il y a 2 projets :

- Inscrire dans le plan vélo de la Métropole qui sera voté en conseil de métropole elle espère avant l'été 2016 et qui va déterminer un certain nombre de règlement d'intervention de la Métropole en cofinancement avec les communes.
- L'achat des vélos qui est le 2ème axe de travail, c'est de faire un plan de déplacement d'administration pour le personnel de la mairie car qu'aujourd'hui il y a beaucoup de personnel entre l'hôtel de ville, Treulon et autre qui se déplacent en voiture. Donc c'est pour qu'ils utilisent les vélos électriques car c'est beaucoup plus simple et meilleur pour la planète.

Donc c'est ce genre de projets qu'elle a en tête aujourd'hui, mais elle attend puisque ce plan de déplacement doit être travaillé avec le personnel et il faut attendre d'avoir un peu la connaissance de ce qui sera financé par la Métropole. Elle conclut en disant que l'idée est vraiment de promouvoir l'alternative à la voiture solo.

Mme CHARTIER-HOUZÉ partage cette idée puisque elle partait également sur un plan de déplacement de l'administration sur ce point-là.

Vote : unanimité

RAPPORT N° 2016.02.05 : RÈGLEMENT D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ

Rapporteur : Madame Brigitte TERRAZA

La ville de Bruges s'est engagée dans une démarche de soutien au mouvement associatif, qui puisse bénéficier aux bénévoles, aux membres des associations mais aussi aux Brugeais dans leur ensemble. Cette démarche soutenue s'appuie sur les valeurs de solidarité et d'égalité qui sous-tendent l'action de la ville.

Le développement de la dynamique associative est une priorité qui doit avoir pour finalité la réalisation du projet associatif et le renforcement de la cohésion sociale. C'est pourquoi, afin de maintenir l'équilibre et l'harmonie des actions et propositions associatives sur la ville, la ville a souhaité mettre en place un dispositif d'accompagnement de leurs activités.

Le soutien de la ville repose sur plusieurs axes, et notamment :

- la mise à disposition gracieuse de locaux et de matériel pour les activités associatives,
- l'accompagnement par le Bureau de la Vie Associative (conseil administratif, juridique, financier, organisationnel..., formation des bénévoles, mise en réseaux...),
- la prise en charge d'une partie des supports de communication, en fonction du projet,
- l'attribution d'une subvention.

Pour clarifier et simplifier les démarches de demandes de financement, la ville a souhaité établir un règlement d'intervention. Cette démarche vise à :

- Améliorer l'information sur les axes d'intervention de la ville,
- Définir les modalités d'instruction des demandes,
- Définir le calendrier d'instruction.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ADOPTER** le Règlement d'Intervention en matière de subventions accordées aux personnes morales de droit privé.

Mme CHARTIER-HOUZÉ souhaite savoir si ce règlement d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes morales de droit privé annule et remplace la charte actuellement en vigueur ou s'il s'agit d'un complément. Cette délibération est-elle dans le but d'une simplification administrative pour les associations brugeaises ?

Madame le Maire annonce que Monsieur BOURROUILH-PAREGE pourra compléter éventuellement parce qu'il était en charge cette délégation à l'époque.

Elle a souhaité quand ils sont arrivés, mettre un peu d'ordre dans les attributions de subventions et dans la relation entre la commune et les associations puisque il y avait des subventions renouvelées d'année en année sans qu'il y ait de demande et c'est illégal. Donc la charte a été faite et contient sans doute un certain nombre d'éléments qui sont repris dans ce règlement d'intervention. Elle précise que là c'est vraiment sur l'intervention financière de la municipalité. Pour autant dans les critères

d'attribution des subventions il y a notamment la présence de cette charte puisque l'association s'engage à un certain nombre de choses notamment d'œuvrer pour le bien fait et l'intérêt des habitants de Bruges etc...

Elle insiste sur le fait que ce règlement d'intervention est très précis dans les délais et dans la complétude des dossiers parce que, ce n'est pas forcément les plus petites associations qui sont les mauvaises élèves lorsque la ville n'a pas en temps et en heure des justificatifs de leur demandes et où il faut relancer à de multiples reprises.

M. BOURROUILH-PARÈGE est étonné de voir tant de débats autour de cette charte de la vie associative. Il explique qu'un an après la création de cette charte, la cour des comptes leur a donné raison puisqu'elle a demandé, sans savoir que l'équipe municipale l'avait fait, d'instaurer des règles d'attribution de subventions, car il n'y avait pas grand-chose. Il sait que certains d'entre eux sont partie prenante dans la vie associative et peuvent en témoigner. Il indique qu'il n'y avait pas grand-chose qui était demandé et un certain nombre de choses qui était souligné en termes de légèreté, comme des conventions qui pouvaient exister de-ci de-là avec les plus grandes associations, qui étaient incomplètes pour la cour des comptes. La charte de la vie associative est venue renforcer un dispositif qui était alors reconnue comme faible donc il y a eu beaucoup de débats. Il explique que ce règlement d'intervention ne remet pas en question du tout le préambule de signature de la charte de la vie associative pour pouvoir prétendre à une subvention.

Il indique qu'en commission attractivité à Bordeaux Métropole où il siège également en commission des finances, plusieurs élus de toutes tendances confondues, ont soulevé le manque de visibilité sur les attributions des subventions aux associations, et à la Métropole ça peut être des attributions pouvant aller de 1000 euros à des sommes beaucoup plus importantes, et il n'y avait pas de règlement d'intervention précis qui existait. Donc en Conseil de Métropole, il y a un règlement d'intervention qui a été proposé et adopté où l'idée c'était de faire un petit peu le pendant de ce qui se passe sur Bordeaux Métropole. Il remarque un collègue qui dodeline disant que c'est quelque chose qui vient en plus et il répond par la négative car pour l'instant les associations ont un dossier de demande de subvention à remplir qui reste le même, la charte de la vie associative qui n'évolue pas.

Il note qu'ils ont suffisamment échangé à l'époque où il portait la bonne parole auprès des AG avec Pierre CHASTANG ici présent donc ça ne change rien du tout pour les associations car c'est vraiment un règlement administratif qui définit un cadre voté en conseil. L'idée c'est que la charte de la vie associative soit le reflet de ce règlement d'intervention, et c'est déjà le cas puisque ils l'avaient fait par anticipation.

M. VEISSIER a l'impression de faire des milles-feuilles car il est question de simplification administrative et il s'attendait à entendre qu'il y avait un règlement général donc tout ce qui est en doublon avec la charte de la vie associative on va l'annuler dans la charte de la vie associative et on ne conservera que ce qui n'est pas repris dans ce règlement général d'intervention. Lorsqu'on parle de simplification administrative la moindre des choses c'est de le faire dès qu'on a l'occasion de le faire, si à chaque fois qu'on a cette possibilité de simplifier on reste sur des doublons et on ajoute un document supplémentaire, il se demande où on va.

Il croit que c'est quand même pas compliqué de prendre la décision d'éviter ce

doublon. Il s'attendait à un allègement de la charte de la vie associative car là c'est doublon. Il indique que leur position elle est simple si la charte de la vie associative est allégée ou disparaît, ils voteront pour, sinon ils s'abstiendront car là ils ont l'occasion de simplifier les choses et ils ne le font pas. Il trouve cela dommage.

M. DUBOIS trouve que ce n'est pas simplifier que d'enlever ou modifier des articles mais ça lui paraît plus « compliqué ». Il trouve que c'est plus simple de garder les deux.

M.VEISSIER inaudible pas de micro

Madame le Maire réprecise un certain nombre de choses et dit que c'est un règlement d'intervention financier. Il y a plein d'associations qui ne demandent pas de subventions et celle-là ne signent que la charte associative.

Elle trouve que Monsieur VEISSIER fait le coup du chef d'entreprise débordé qui se plaint de la complexité administrative. Elle rappelle qu'ils sont sur des deniers publics. Elle avait commencé à réfléchir avec la Métropole et avec les travaux de la mutualisation ils ont estimé qu'il y avait plus urgent mais ils vont revenir dessus car c'est intéressant et c'est aussi pour ça que cette délibération est intéressante parce qu'elle préfigure peut-être ce qu'il sera possible de faire. Elle explique que la Métropole envisage de créer une plateforme pour les associations qui sont sur une des 28 commune de la Métropole pour déposer des demandes de subventions et elle pense que ça va simplifier les choses parce que quand une association voudra solliciter plusieurs collectivités, le fait de déposer sur une la plateforme ce sera valable pour toutes les collectivités concernées. Elle espère que ce sera un travail qui sera réengagé en 2016 qui va aboutir. Elle rappelle encore une fois que ce règlement d'intervention n'est pas la même chose, ce n'est pas un doublon avec la charte, pas du tout, et elle invite Monsieur VEISSIER à relire la charte. Elle pense qu'il sait très bien et qu'il doit être d'accord avec elle que le document « règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes morales de droit privé » n'a rien à voir avec la charte associative donc c'est pour ça qu'elle maintient cette charte. Elle constate que ce n'est pas du tout une complexification, d'ailleurs pour les associations cela ne va rien changer car elle réprecise simplement par écrit ce qu'elles font déjà. Elle précise qu'elle a fait ça surtout pour le respect des délais dans la restitution des demandes car ils sont parfois trop longs. Elle donne l'exemple de la première année où il y a eu des associations qui bénéficiaient de subventions de fonctionnement et étaient renouvelées depuis des années, quand elle a vu leur bas de laine elle s'est dit que c'était peut-être mieux de donner cet argent à une autre association qui en avait besoin car elle pense que l'argent public est rare .

Elle conclut en disant que c'est un règlement d'intervention pour donner des subventions, la charte associative est un document différent qui était un peu fondateur à l'époque et qui rappelle l'état d'esprit dans laquelle les bénévoles associatifs doivent travailler avec la ville de Bruges.

M.BOURROUILH-PARÈGE note que les associations signent la charte de la vie associative alors que le règlement d'intervention non. C'est réellement un cadre précisant les modalités d'attribution de subventions, qui cadre un agenda et un tempo. Ce document va leur servir à pouvoir avoir un document de référence pour

attribuer les subventions.

Il ne souhaite pas que ces propos et l'objet de la délibération soulignent une complexité supplémentaire car très clairement ce n'est pas le cas.

Vote : 25 Pour et 8 Abstentions (Groupe un pour Tous et Tous pour Bruges)

RAPPORT N° 2016.02.06 : PROJET EURO 2016 : CONVENTION AVEC BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapporteur : Monsieur Jean-Denis DUBOIS

En juin 2016, la France accueillera la compétition de football UEFA EURO 2016 et la ville de Bordeaux s'est portée candidate en qualité de ville « hôte ».

Dans la mesure où cet événement concourt à la promotion touristique et a une portée économique à l'échelle d'une grande partie du territoire métropolitain, Bordeaux Métropole assure le portage et la prise en charge de la manifestation.

Outre la coopération avec l'UEFA pour l'organisation de l'évènement, Bordeaux Métropole a souhaité développer un programme d'animation accompagnant la manifestation.

Bordeaux Métropole a lancé un appel à projets en décembre 2014, pour susciter des initiatives auprès des communes de la métropole, projets qui bénéficient d'une enveloppe globale de 500 000 euros, et dans les domaines aussi variés que le sport, la culture, le tourisme, l'éducation...

La Ville de Bruges a souhaité organiser une journée à destination des scolaires dont les objectifs sont les suivants :

- Travailler la mixité dans le sport, en valorisant, auprès d'un public scolaire, le football féminin
- Permettre un échange convivial entre les élèves des différentes communes de Bordeaux Métropole, autour de tournois de football à 7 et de baby foot

Le projet, construit en lien avec l'Education Nationale, a été lauréat de l'appel à projet de Bordeaux Métropole et bénéficiera à ce titre d'une participation financière plafonnée à 15 000 euros.

A ce jour, environ 8 communes ont répondu favorablement à ce projet. Le coût prévisionnel du projet s'élève à 25 000 euros, comprenant l'achat des équipements et les frais inhérents à la manifestation, sur une base de 10 communes participantes.

Il est nécessaire de fixer au sein d'une convention, les modalités de versement de la contribution financière de Bordeaux Métropole au projet proposé par la ville de Bruges.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **À SIGNER** la convention avec Bordeaux Métropole relative à ce projet et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Mme CHARTIER-HOUZÉ Indique que dans un but constructif ils voteront avec plaisir cette délibération concernant la mobilisation du public métropolitain autour de la compétition sportive internationale de l'Euro 2016. Elle note quand même que cela reviendra donc à 25 000 euros hors subventions. Elle indique que le groupe d'opposition aurait préféré cependant que cette mobilisation se déroule plus en amont de la compétition et se double d'une sensibilisation aux valeurs sportives et européennes. Elle trouve que la ville de Bruges aurait pu bénéficier, s'il y avait eu une demande, et elle cite exemple du dispositif gratuit des jeunes ambassadeurs des valeurs européennes lancé le 1^{er} novembre dernier, avec le concours de la Métropole et de l'UEFA qui se proposaient d'envoyer dans les écoles et des centres de loisirs, dans le cadre des TAP, des jeunes européens en service civique pour parler de l'Europe, sport ou égalité. Cependant elle ne désespère pas que cette initiative soit prise par la municipalité l'année prochaine.

Madame le Maire dit que par rapport à cet appel d'offre, la ville est sur les propositions des associations et qu'elle est preneuse de toutes les initiatives, mais bien entendu ne voulant pas s'immiscer dans le fonctionnement des associations brugeaises elle a accepté, validé et soutenu ce qui a été proposé.

M. GIRO rebondit sur le service civique et indique qu'avec son collègue Monsieur TREZEGUET ils ont préféré recruter 3 services civiques qui vont travailler sur un réseau collaboratif. D'ailleurs, il annonce que ce sera présenté aux Brugeais le 22 mars prochain à Villaboits, donc dans un cadre différent et qui véhicule d'autres valeurs un peu moins mercantiles.

Mme CHARTIER-HOUZÉ informe que là c'était quelque chose de gratuit, qui était mis à disposition des communes et notamment la ville d'Eysines qui en a pris et qui a fait des énormes économies notamment concernant les TAP

Madame le Maire dit que là aussi les 3 sont gratuits.

M. GIRO confirme et dit que c'est avec la mission locale etc... Il est d'accord avec le fait que ça pouvait être une option intéressante mais que ça n'a pas été retenu.

Madame le Maire indique qu'elle a aussi leur service civique et espère que ça les rassure.

M. DUBOIS s'engage sur ce budget et affirme qu'il ne sera pas de 25 000 euros car il y a d'abord 15 000 euros de subventions, et il dit que le budget est vraiment pessimiste parce qu'il a même valorisé les moyens humains tels que les services qui dans tous les cas sont payés. Il note que le coût de la commune sera bien inférieur. Il s'engage à le donner avec plaisir.

Mme CHARTIER-HOUZÉ dit que le groupe d'opposition a bien pris acte que ça avait été dit en commissions.

M. BARBÉ informe qu'avec l'accord de la Direction du collège Ausone et il remercie les services et les enseignants sportifs du collège Rosa Bonheur pour avoir décalés leurs créneaux, la ville va recevoir la finale académique de handball UNSS le 23 mars de 13h à 16h30 à la salle AEC. Il indique que c'était une demande qui a été accordée avec plaisir du fait de la présence de tribunes dans cette salle. Il pense que cela va permettre aux jeunes de monter et de mettre de l'ambiance, de soutenir même si l'établissement est sur commune du Bouscat les équipes sont à presque à 100% brugeaises au handball. C'est pourquoi il encourage toutes les connaissances de l'assemblée à venir soutenir les jeunes afin qu'ils gagnent ce tournoi pour aller encore plus haut. Il conclut en disant que c'est une action intelligente entre deux villes de couleurs politiquement différentes.

Madame le Maire informe que Madame CENDRES-BARBE part car elle a été vaincue par les microbes et donne procuration à Monsieur GIRO pour les dernières délibérations.

Vote : unanimité

RAPPORT N° 2016.02.07 : TARIFS DES SÉJOURS JEUNES 2016

Rapporteur : Monsieur Frédéric GIRO

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Bruges organise des séjours en faveur des adolescents, soit pendant les petites vacances, soit pendant les vacances d'été.

Ces séjours ont pour but de répondre : à la demande des jeunes en termes de loisirs, de besoins de se retrouver ensemble ; mais aussi à la demande des familles en termes d'encadrement pendant les vacances scolaires. Pour répondre aux différentes attentes et s'adresser aux différents publics plusieurs séjours sont organisés avec des contenus, des destinations et des objectifs différents.

Pour lever les freins financiers à ces séjours, il est proposé de voter les tarifs des différents séjours, en fonction du quotient familial selon la grille suivante :

	<p>Tarifcation Chantier Nature dans le parc régional des Landes à CAZALIS du 18 au 22 avril 2016 ou Chantier LACANAU du 25 au 29 Juillet 2016 (5 jours)</p>	<p>Tarifcation Séjour SUANCES du 2 au 9 juillet 2016 ou Séjour SUD CHARENTE du 15 au 22 juillet 2016 (8 jours)</p>
--	---	--

QF < 400 €	12.50 € (2.50 €/j)	66.00 € (8.25 €/j)
400 ≤ QF < 600 €	31.00 € (6.20 €/j)	164.00 € (20.50€/j)
600 ≤ QF < 800 €	43.00 € (8.60 €/j)	232.00 € (29.00 €/j)
800 ≤ QF < 1000 €	49.00 € (9.80 €/j)	264.00 € (33 €/j)
1000 ≤ QF < 1200 €	61.00 € (12.20 €/j)	330.00 € (41.25 €/j)
1200 ≤ QF < 1500 €	64.00 € (12.80 €/j)	364.00 € (45.50 €/j)
1500 ≤ QF < 1800 €	73.00 € (14.60 €/j)	396.00 € (49.5 €/j)
1800 ≤ QF < 2 500 €	79.00 € (15.80 €/j)	428.00 € (53.50€/j)
QF ≥ 2 500 €	85.00 € (17.00 €/j)	462.00 € (57.75 €/j)

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Application d'une réduction supplémentaire de 25% à partir du 2ème enfant pour les familles brugeaises dont plusieurs enfants fréquentent les séjours et dont le QF est inférieur à 1200.

Calcul du quotient familial : $QF = (\text{Revenus annuels} / \text{nombre de parts}) / 12 \text{ mois}$

REVENUS ANNUELS = TOTAL SALAIRES(1) + TOTAL REVENUS DECLARES(2)

(1) Total des salaires et assimilés avant abattement, selon l'avis d'imposition

(2) Total de tous les revenus déclarés, selon l'avis d'imposition : revenus non commerciaux professionnels, bénéfices industriels et commerciaux professionnels nets, bénéfices non commerciaux prof., revenus non commerciaux, revenus de capitaux mobiliers imposables, revenus industriels et commerciaux, revenus agricoles, revenus fonciers imposables, pensions alimentaires.

NOMBRE DE PARTS :

	Résidence alternée	Autres situations
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2.25 parts	2.5 parts

Couple ou personne isolée avec 2 enfants	2.5 parts	3 parts
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	3 parts	4 parts
Enfant supplémentaire	0.25 part	0.5 part

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **DE VOTER** les tarifs des séjours 2016 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Mme DUMAS annonce qu'évidemment le groupe d'opposition vote favorablement pour cette délibération. La question ne se pose pas puisqu'ils sont sensibles et ils soutiennent ces initiatives et ces projets et que justement ça les intéresse et les Brugeais aussi. Elle demande confirmation que les places proposées sont bien réserver aux Brugeais et que ce sont les Brugeais qui partent.

M. GIRO répond qu'il y a essentiellement des Brugeais mais il peut y avoir quelques exceptions à une ou deux places près, car il peut y avoir les cousins ou cousines des familles. Il précise qu'il n'y a jamais eu de listes d'attente pour les Brugeais, il peut y avoir en complément des non-Brugeais mais c'est à une exception près et très rarement.

Mme DUMAS est étonnée qu'il n'y ait pas de liste d'attente pour les Brugeais et demande s'ils arrivent à satisfaire toutes les demandes.

M. GIRO répond que oui.

Mme DUMAS indique qu'elle a été concernée et qu'elle était sur liste d'attente mais c'était il y a quelques années et ça a dû progresser.

M. GIRO répond qu'il y a 4 séjours et donc en général il n'y a peu de liste d'attente.

Mme DUMAS s'excuse et lui demande de répéter

M. GIRO dit qu'il y a 4 séjours dans l'année et ça dépend des séjours et des périodes. Il constate que le séjour d'été a plus de succès que le séjour où il faut nettoyer la dune à Lacanau et explique que c'est sans doute à Lacanau qu'ils peuvent prendre le cousin de quelqu'un pour fermer le groupe.

Mme DUMAS est ravie que toutes les demandes soient satisfaites. Par contre en commissions municipale il a été indiqué le chiffre de 360 enfants en 2015. Elle trouve que ça lui paraît beaucoup mais tant mieux, et dit que ça serait intéressant d'avoir le détail par séjour organisé.

M. GIRO lui demande ce qu'elle veut savoir.

Mme DUMAS quel séjour a le plus de succès.

M. GIRO répond que c'est l'été qui a le plus de succès environ 150 personnes alors que sur les chantiers nature environ 30 à 50.

Madame le Maire propose un tableau récapitulatif en annexe du PV.

Mme DUMAS dit que ça serait bien car cela ne fait pas 360

M.GIRO répond qu'il a tous les détails des chiffres : 150, 126, 32, 68, 50...

Madame le Maire confirme que le tableau récapitulatif sera mis en annexe avec le détail par tranches avec quotient familial si elle veut.

Mme DUMAS indique que ce n'est pas ça qui l'intéresse même si c'est complémentaire.

SERVICE JEUNESSE

RECAPITULATIF JOURNEES JEUNESSE 2015

Type de séjour :	Séjour Eté à Suances – 8 jours	Séjour Eté dans le Tarn – 7 jours	Chantier printemps à Bruges – 4 jours	Chantier Eté à Lacanau – 5 jours	TOTAL
Nombre d'actes réalisés (en journées)	152	126	32	50	360 journées jeunesse

RECTIFICATION

SERVICE JEUNESSE

RECAPITULATIF JOURNEES JEUNESSE 2015

Type de séjour :	Séjour Eté à Suances – 8 jours	Séjour Eté dans le Tarn – 7 jours	Chantier printemps à Bruges – 4 jours	Chantier Eté à Lacanau – 5 jours	TOTAL
Nombre d'actes réalisés (en journées)	152	126	32	50	360 journées jeunesse
Nombre de jeunes	19	18	8	10	55 jeunes

Vote : unanimité

RAPPORT N° 2016.02.08 : OPÉRATION SAC ADOS 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric GIRO

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la municipalité a souhaité développer des actions en faveur des 16 /25 ans qui favoriseraient l'autonomie et la prise d'initiative.

Dans le cadre de la politique régionale du tourisme, le Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes met en œuvre le dispositif « Sac Ados ».

Cette opération s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans en situation économique et sociale fragile souhaitant réaliser un premier projet de vacances autonomes en France ou en Europe.

Les objectifs sont les suivants :

- Permettre l'accès aux vacances et temps libres aux jeunes et notamment à ceux en situation économique et sociale fragile
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie, de la mobilité et de la responsabilité,
- Renforcer, mobiliser et qualifier un réseau de structures partenaires.

La Ville s'engage :

- A respecter le règlement du dispositif et à proposer le dispositif à un public jeune répondant aux critères suivants :
 - o Jeunes entre 16 /25 ans résidant dans la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
 - o Jeunes exclus des vacances n'étant jamais partis, sans encadrement familial ou professionnel.
- Mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires à l'animation locale du dispositif et au suivi des projets des jeunes.
- Participer aux ateliers d'échanges de pratique et de formation.
- Transmettre une évaluation.

Le Conseil Régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes favorise la mise en réseau des acteurs et permet à chaque structure d'avoir une information claire et précise. Il remet aux structures référentes les packs Sac Ados attribués (un pack comprenant notamment 130 € de valeurs pour les départs en France et 250 € de valeurs pour les départs en Europe, une trousse de premiers soins et de la documentation santé et citoyenneté).

Les modalités de ce partenariat sont décrites dans une convention qu'il convient de signer entre la Ville et la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Cette convention étant valable pour une durée d'un an.

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'AUTORISER** Madame le Maire **À SIGNER** la convention de partenariat entre la Ville de Bruges et la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes pour l'Opération Sac Ados 2016 et tous documents y afférents, y compris les avenants éventuels.

Mme DUCLERC annonce qu'évidemment le groupe d'opposition votera favorablement à cette délibération. Elle a une remarque identique à celle posée lors des commissions réunies et où la réponse a été très évasive et des moins convaincantes à savoir que pour 2016 la tranche d'âge des bénéficiaires est rallongée de 3 ans soit 16/25 ans alors qu'en 2015 c'était 16/22 ans (cf 26 mars 2015 2015.02.08). Elle demande si c'est une erreur notée sur les précédentes délibérations comme cela lui a été répondu en commission, ce qui pourrait laisser sous-entendre qu'ils votent des délibérations ou des textes comportant parfois des « coquilles ». Elle dit que ce serait plutôt ennuyeux et qu'elle préférerait penser qu'il s'agit d'une évolution qui permet de toucher un plus grand nombre de jeunes.

M. BOURG trouve cela tardif

M. GIRO explique que c'est tardif avec les élèves qui finissent leurs études de plus en plus tard et prennent leurs premières vacances donc tard aussi. Il ajoute que si les 16-25 ans en bénéficient il a envie de dire tant mieux.

Mme DUCLERC dit que c'est pour cela qu'ils voteront favorablement.

M. GIRO s'excuse s'il y a eu une « coquille » mais après le règlement c'est sur la convention en annexe qui fait foi également. Il rappelle que les 16, 22 ou 25 c'est pas un public favorisé qui permet donc de répondre à toutes ces critères.

Mme DUCLERC a bien pris note que la tranche d'âge des jeunes est 16- 25 ans mais jusqu'à présent c'était 16- 22 ans. Elle précise que c'est ce qui est noté sur le rapport et elle aurait pu donner celui de 2014. Elle ajoute que ça ne la choque pas.

Mme COLSON-TABOURET constate que la carte SNCF c'est 16-25 ans et toutes les tarifications en général pour les jeunes c'est 16/25 ans.

Madame le Maire pense que c'est une erreur matérielle même la CAF c'est 25, plan éducatif local aussi c'est 16-25. Elle précise que pour eux il n'y pas eu d'évolution sur cette politique.

Vote : unanimité

Madame le Maire lève la séance du conseil municipal et informe que le prochain aura lieu le 5 avril à 18 heures 30 et que les commissions auront lieu le 31 mars à 17 heures 30

Mme PETIT-CHOTARD intervient juste sur l'horaire puisque apparemment c'est renouvelé une seconde fois à 17 heures 30 et ils sont nombreux à travailler et ça devient un petit peu compliqué. Elle souhaite que Madame le Maire lui justifie cet horaire.

Madame le Maire indique qu'elle va regarder si elle peut faire 18 heures car il y a d'autres réunions derrière. Elle lui demande de garder 17 heures 30 et elle leur confirme par mail.